



MRC de *L'Islet*



Guide réalisé avec la collaboration
de la Sûreté du Québec

À CONSERVER!



**G. BOURGAULT
SERVICES**



LAVE-AUTO AVEC SERVICE
MÉCANIQUE AUTOMOBILE
PETITS MOTEURS

1920, ROUTE ELGIN NORD | ST-PAMPHILE | QC G0R 3X0 | g.bourgaultservices@gmail.com **418 356-3192**

1 888 265-7940

418 248-7940

MONTMAGNY
SAINT-JEAN-PORT-JOLI
SAINT-PAMPHILE

PROMUTUELASSEURANCE.CA

PROMUTUEL
ASSURANCE

Thibault
MONTMAGNY LA POCATIÈRE



CHEVROLET

GMC

CADILLAC

500, AV. SAINT-DAVID, MONTMAGNY
418 248-7122

505, AV. DE LA GRANDE-ANSE, LA POCATIÈRE
418 856-2621

WWW.THIBAULTGM.COM



FRÈCHETTE

195, BOULEVARD TACHÉ OUEST
MONTMAGNY, QC G5V 4P5

418 248-2900

WWW.FRECHETTEFORD.COM



ASPHALTE - EXCAVATION - DÉNEIGEMENT
MURET - PAVÉ UNI - TERRASSEMENT

Bur. 418 247-7741 - Cell. 418 234-7524

Sans frais : 1 844 234-7524

info@pavagescellantjirico.com | www.pavagescellantjirico.com

NOUS EMBAUCHONS À L'ISLET

Coiffure
Esthétique
Bronsage



institutmariejosee.com

Gym AS

Salle d'entraînement pour elle et lui

274, BOUL. NILUS-LECLERC - L'ISLET | 418 247-5546

Firestone BRIDGESTONE Denis Thibault, propriétaire

J.L. Desrosiers
& FILS INC.

193, DE GASPÉ OUEST, SAINT-JEAN-PORT-JOLI (QUÉBEC) G0R 3G0

VENTE DE PNEUS
MÉCANIQUE PRÉVENTIVE
SERVICE ROUTIER 24 HEURES
Cellulaire : 418 234-2026
Téléphone : 418 598-6434
Télécopieur : 418 598-3983
Résidence : 418 598-6773

MF
Gagnon

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
Entrepreneur
général

R.B.Q. : 6686-2348-01



CONSTRUCTION & RÉNOVATION
34, des Merisiers, TOURVILLE

418 356-6527 418 356-6374

MARIO

FRÉDÉRIC

Le mot du préfet

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

C'est avec fierté que je vous présente la deuxième édition du Guide du citoyen 2018-2020 de la MRC de L'Islet. En feuilletant ce guide, vous trouverez des informations pratiques sur les services offerts sur le territoire.

Ce guide à consulter et à conserver a été conçu dans le souci d'informer les citoyens sur les différents services, notamment sur la sécurité publique, la sécurité incendie, les soins de santé et les services offerts à la MRC de L'Islet. Je vous invite également à consulter régulièrement le site Internet de la MRC de L'Islet pour des informations supplémentaires.



La deuxième édition du Guide du citoyen s'adresse autant aux résidents de longue date qu'aux nouveaux arrivants. Notre région regorge de services, d'attraits et de savoir-faire. Laissez-nous vous aider à trouver les ressources dont vous avez besoin!

En terminant, je tiens à remercier les entreprises et organismes qui ont rendu possible la publication de ce guide. Ils contribuent grandement au dynamisme de notre milieu de vie. Favorisons l'achat local pour conserver cette belle diversité!

J'espère que ce guide vous permettra de tirer le meilleur de notre belle région!

Bonne lecture!

René Laverdière

● Préfet de la MRC de L'Islet



Nos bureaux sont situés au :

34A, rue Fortin, Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0



Heures d'ouverture de la MRC de L'Islet :

8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi

Centre
Multiservices inc.

- LOCATION D'OUTILLAGE
- ATELIER DE RÉPARATION MOTO - VTT - MOTONEIGE (TOUTES MARQUES)
- LUBRIFIANTS PETRO-CANADA - SHELL - SINTO

51, 2^e RANG EST, ST-JEAN-PORT-JOLI

Tél. : 418 598-3047 - Téléc. : 418 598-9357 - centremultiservices@hotmail.com

STIHL *Cub Cadet*



Chaînes  **Blanche**



164, rue Principale, St-Adalbert • Tél. : 418 356-5144 • Cell. : 418 356-7161 • Téléc. : 418 356-5990

Garage
Bourgault

MÉCANIQUE GARROSSERIE
 VENTE, ACHAT ET
 ÉCHANGE D'AUTOS USAGÉES



Sainte-Perpétue
 Steven Bourgault, propriétaire

418 359-3163

www.garagebourgault.com
 garagebourgaultautopro@gmail.com



AUTOPRO



LES ENTREPRISES **FLORENT CHOUINARD INC.**



Tél./Fax. : **418 359-2366**

176, rue Principale

Sainte-Perpétue, QC G0R 3Z0

- PIÈCES ET RÉPARATION
- MACHINERIE
- TRANSPORT, GRAVIER
- EXCAVATION



**Matériaux
 Blanchet**

materiauxblanchet.ca

NOUS EMBAUCHONS



1030, route Elgin Sud, Saint-Pamphile | 418 356-3344

BOUCHERIE • MÉCHOU
 CHARCUTERIE MAISON
 TRAITEUR • MENU DU JOUR
 BUFFET FROID

Boucherie d'antan

DÉBITAGE

R&R et fils inc.

Suivez-nous sur

BOUCHERIE D'ANTAN



1, rue de l'Église, Saint-Pamphile

418 356-0003

boucheriedantan@outlook.com

SOINS ESTHÉTIQUE DE L'AUTO JEAN ST-PIERRE

587, de l'Église, St-Jean-Port-Joli | Rendez-vous : 418 598-6191

- Soins esthétique
- Lavage à la main intérieur et extérieur
- Traitement des cuirs et tissus

- Remise à neuf
- Lavage des tapis et des sièges à la vapeur
- Cirages
- Shampoing moteur



Centre Sportif Le Jasmin

SERVICE DE BAR ET D'ESSENCE | DÉJEUNERS DÈS 8H
 SALLES FERMÉES | MENUS DU JOUR ET GROUPES

Tél. : 418 359-3723 | Téléc. : 418 359-3631

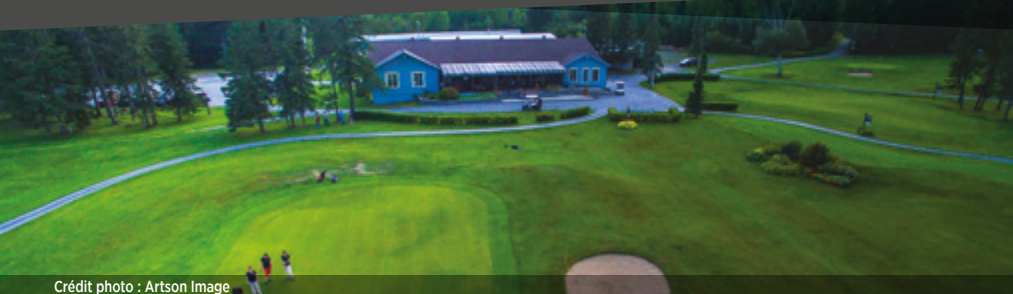
centresportillejasmin@globetrotter.net | www.lejasmin.ca

895, Principale, Tourville (À la jonction de la route 204 et du sentier 35)

Suivez-nous sur



Sommaire



Crédit photo : Artson Image

Le mot du préfet	3
Numéros importants	6 et 70
Carte des 14 municipalités de la MRC de L'Islet	7
Présentation de la MRC de L'Islet	8
Mission	9
Sûreté du Québec	10
Sécurité incendie	20
Aménagement du territoire	44
Évaluation foncière	46
Cour municipale	48
Matières résiduelles	50
Accueil des nouveaux arrivants	55
Développement des communautés	56
Informations en lien avec l'habitation	58
Services de santé (CISSS)	60
Développement économique	66
Index des annonceurs	68

« Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte. »

VOTRE EMPLOI on y travaille ensemble

- Conseils en recherche d'emploi
- Service d'orientation professionnelle
- Positionnement de carrière
- Service de placement de personnel

C.A.R.E.
Centres d'aide et de recherche d'emploi
MRC de L'Islet

4 POINTS DE SERVICE
Montmagny | Saint-Fabien-de-Panet
Saint-Pamphile | Saint-Jean-Port-Joli
418 248-9559 1 877 337-9559

lecare.ca  


Numéros importants

Bureaux municipaux

L'Islet

284, boul. Nilus-Leclerc

L'Islet GOR 2C0


 418 247-3060


 lislet.com

Saint-Adalbert

15, rue du Collège

Saint-Adalbert GOR 2M0


 418 356-5271

 saintadalbert.qc.ca


Saint-Aubert

14, rue des Loisirs

Saint-Aubert GOR 2R0

 418 598-3368


 saint-aubert.net

 /municipalitesaintaubert


Saint-Cyrille-de-Lessard

282, rue Principale

Saint-Cyrille-de-Lessard GOR 2W0

 418 247-5186

 st-cyrille-de-lessard.ca

 /SaintCyrilledeLessard

Saint-Damase-de-L'Islet

26, chemin du Village Est

Saint-Damase-de-L'Islet GOR 2X0


 418 598-9370


 saintdamasedelisset.com


Sainte-Félicité

5, route de l'Église Nord

Sainte-Félicité GOR 4P0

 418 359-2321


 ste-felicite.ca


 /munstefelicite

Saint-Jean-Port-Joli

7, Place de l'Église

Saint-Jean-Port-Joli GOR 3G0

 418 598-3084


 saintjeanportjoli.com

 /saintjeanportjoli

Sainte-Louise

80, route de la Station

Sainte-Louise GOR 3K0

 418 354-2509


 saintelouise.qc.ca

 /saintelouise


Saint-Marcel

48, chemin Taché Est

Saint-Marcel GOR 3R0

 418 356-2691


 saintmarcel.qc.ca

 /munsaintmarcel


Saint-Omer

243, rang des Pelletier

Saint-Omer GOR 4R0

 418 356-5634

 st-omer.qc.ca

 /municipalite.desaintomer


Saint-Pamphile

3, route Elgin Sud

Saint-Pamphile GOR 3X0

 418 356-5501


 saintpamphile.ca

 /saintpamphile


Sainte-Perpétue

366, rue Principale Sud, bureau 201

Sainte-Perpétue GOR 3Z0

 418 359-2966


 sainteperpetue.com


 /Stperpetue


Saint-Roch-des-Aulnaies

379, route de l'Église

Saint-Roch-des-Aulnaies GOR 4E0

 418 354-2892


 saintrochdesaulnaies.ca


 /SaintRochdesAulnaies

Tourville

962, rue des Trembles, local 100

Tourville GOR 4M0

 418 359-2106

 muntourville.qc.ca

Carte des 14 municipalités de la MRC de L'Islet

POPULATION TOTALE :



18 260



MRC de
L'Islet



Présentation de la MRC de L'Islet

À une heure à l'est de Québec, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, s'ouvre un milieu de vie propice aux plus grandes réalisations. À l'extrémité de la région administrative Chaudière-Appalaches, on retrouve dans la Municipalité régionale de comté (MRC) de L'Islet de très grandes beautés naturelles et des gens pleins d'initiatives et de vitalité.

À lui seul, ce territoire raconte toute l'histoire du Québec! Dès 1656, les concessions seigneuriales sous le régime français amènent l'occupation de la plaine littorale, cette bonne terre toujours généreuse pour l'agriculture. À partir du 19^e siècle, dans les vallées du piémont et les forêts du plateau appalachien, le savoir-faire des bâtisseurs concrétise des rêves passionnants.

De l'exploitation des ressources naturelles aux activités récréotouristiques, de la sculpture aux manifestations culturelles, de la marine marchande à la navigation de plaisance, des réputés poêles à bois en fonte de L'Islet aux industries de pointe, l'économie régionale en expansion assure encore aujourd'hui sa diversification.

Habiter l'une des 14 municipalités de la MRC de L'Islet, c'est allier les défis professionnels, la vie de famille, les aspirations personnelles et l'engagement collectif au sein d'une communauté vivante.

Bienvenue chez vous!



Mission

La MRC de L'Islet a comme mission l'aménagement du territoire et le développement de la région.

Entre autres, ses champs d'expertise comprennent l'évaluation foncière, la cour municipale, le développement économique, la gestion des matières résiduelles et la sécurité publique. Dans les pages qui suivent, vous trouverez tout ce que vous devez savoir concernant la sécurité, la prévention et les différents services publics offerts sur le territoire.



*MRC de
L'Islet*



Mot du responsable de poste

À titre de responsable du poste de la MRC de L'Islet, j'ai le plaisir de participer, pour une première année, à la publication du Guide du citoyen de la MRC de L'Islet.

Les policiers de la MRC de L'Islet et moi-même travaillons quotidiennement afin de permettre à tous les citoyens de jouir d'un milieu de vie agréable et d'un réseau routier sécuritaire.

Pour ce faire, des priorités d'action spécifiques de la MRC de L'Islet ont été déterminées, en collaboration avec les membres du comité de sécurité publique de la MRC. Ainsi, les policiers peuvent concentrer leur travail sur les enjeux qui vous touchent et vous interpellent.

Les pages qui suivent présentent des renseignements et des conseils de prévention utiles pour les citoyens de la MRC et quelques-unes des activités réalisées par nos membres.

Sachez que les policiers et les employés civils de la Sûreté du Québec demeurent en tout temps disponibles pour répondre à vos interrogations et vous conseiller lors de situations particulières.

Au plaisir de vous rencontrer et bonne lecture !



Sergent Benoit Gallagher, responsable intérimaire

● **Poste de la MRC de L'Islet**



Le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de L'Islet est situé au **506, route de l'Église à Saint-Jean-Port-Joli**. Vingt-deux policiers et deux employés civils y assurent un service sept jours sur sept, 365 jours par année. Ils desservent 14 municipalités, soit une population de 18 260 personnes sur un territoire de 2 100 km².

Le service de gendarmerie

Les policiers de la Sûreté du Québec assurent une présence familière, des services et une réponse aux appels en tout temps sur le territoire de la MRC de L'Islet. Ils patrouillent les rues, les routes, les plans d'eau ainsi que les sentiers récréotouristiques. Ils sont chargés de l'application du Code criminel et du Code de la sécurité routière et ils veillent au respect des règlements municipaux relatifs au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique. De plus, ils interviennent quotidiennement afin de venir en aide aux citoyens dans différentes situations.

Le service d'enquête

Les équipes d'enquête de la Sûreté du Québec possèdent la compétence et l'expertise pour réaliser des enquêtes dans tous les domaines, dont les crimes contre la personne et contre la propriété, en plus d'assurer, avec leurs partenaires, le soutien aux victimes d'actes criminels.

Ces équipes mènent des enquêtes en matière de cybersurveillance et de cybercriminalité, de disparitions et de fugues, de lutte contre le terrorisme, le crime organisé, la production, le trafic ou la possession des drogues, la contrebande du tabac et d'alcool et d'autres crimes touchant les revenus de l'État, sa sécurité et son intégrité.



Mesures d'urgence et services spécialisés

En vertu de son statut de police nationale, la Sûreté du Québec veille au rétablissement et au maintien de l'ordre lors d'événements d'envergure provinciale, dirige les opérations de recherche et de sauvetage lors de sinistres, remplit des missions hélicoptérées et dispose de maîtres de chiens, de plongeurs et de techniciens en explosifs.

Elle offre tout un éventail de services spécialisés dont la cueillette et l'analyse de renseignements criminels, la sécurité de l'Assemblée nationale et la protection des personnalités, la surveillance technologique, les interventions lors de prise d'otage, l'analyse du comportement lors de crimes en série, la réalisation de portrait-robot, etc.

Les programmes de prévention

Si la Sûreté du Québec est connue et reconnue pour sa capacité d'intervention, elle est aussi au cœur d'une panoplie de programmes de prévention. Le site Internet de la Sûreté présente toute une gamme d'outils, de conseils et de programmes pour répondre aux besoins des différentes clientèles. Il peut être consulté à l'adresse <https://www.sq.gouv.qc.ca/services/prevention>.

Un service de proximité

Le poste de la MRC de L'Islet a mis en place un programme de parrainage des municipalités qu'il dessert. Ce programme consiste à assigner un policier à chacune des municipalités afin de créer un lien de communication privilégié avec les différents intervenants de la municipalité, entre autres les élus et leurs représentants, les organismes communautaires, les regroupements de citoyens, les directeurs d'école et les commerçants. Ces liens favorisent la connaissance des attentes et des besoins de la population en lien avec la sécurité publique et facilitent les échanges d'information en vue de permettre la résolution de problèmes locaux.

Les policiers mettent tout en œuvre pour assurer un service accessible et de qualité. Les citoyens ont la possibilité de joindre en tout temps un policier pour obtenir l'information ou les services nécessaires.

Les priorités établies par le comité de sécurité publique

Le comité de sécurité publique (CSP) a pour mission d'associer les élus municipaux au maintien d'un milieu de vie sécuritaire, d'assurer le suivi des services policiers offerts par la Sûreté du Québec et de créer un lien de communication privilégié entre la Sûreté du Québec et la clientèle desservie.

Le CSP de la MRC de L'Islet est composé des maires de quatre municipalités, du directeur de poste et de son adjoint. Il se réunit tous les deux mois afin d'effectuer le suivi des activités policières. Chaque année, le CSP met à jour les priorités d'action qui orientent le travail policier en fonction des besoins du milieu. Le comité a établi les priorités suivantes :

- Intervenir sur la vitesse, principalement dans les villages;
- Intervenir contre l'alcool et les drogues au volant;
- Maximiser la présence policière dans les endroits publics;
- Intervenir dans les zones scolaires ainsi qu'en relation avec le transport scolaire.

Le volet récréotouristique

En fonction des périodes de l'année, les policiers du poste de la MRC de L'Islet patrouillent les sentiers de VTT, de motoneige et les principaux plans d'eau en vue d'appliquer la réglementation en vigueur pour chaque type de véhicule. Ces interventions visent la sécurité dans ces secteurs souvent plus difficiles d'accès. Au cours de leurs patrouilles, les policiers visitent les différents clubs et lieux de rassemblement afin d'y diffuser de l'information de prévention en relation avec chacune de ces activités.



Sécurité nautique

La Sûreté du Québec a le mandat de patrouiller les plans d'eau sur l'ensemble de son territoire. Les plans d'eau de la MRC sont principalement les lacs Trois Saumons et des Plaines. Chaque saison estivale, des sorties de patrouille nautique sont planifiées. La prévention et la sensibilisation sont au cœur des opérations des policiers afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers.





Les 10 questions les plus fréquemment posées

Les citoyens qui s'adressent à la Sûreté du Québec ont souvent les mêmes questionnements. Voici la liste des questions le plus souvent posées et les réponses qui s'y rapportent.

1- QUEL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DOIS-JE COMPOSER POUR JOINDRE LE SERVICE DE POLICE ?

S'il s'agit d'une demande de service pour une intervention policière, pour une collision ou d'une situation urgente par exemple, vous devez composer le **310-4141** ou, sur un cellulaire, ***4141** afin de joindre le centre d'appels, en service 24 h sur 24.

S'il s'agit d'une demande administrative, d'une demande d'information ou pour joindre un policier en particulier, vous devez composer le numéro de téléphone du poste de la MRC de L'Islet, soit le **418 598-3343**, de 8 h 30 à 16 h 30.

2- J'AI À ME DÉPLACER EN VÉHICULE ET JE VOUDRAIS CONNAÎTRE LES CONDITIONS ROUTIÈRES. QUI DOIS-JE CONTACTER ?

Ni le poste de police, ni le 911 ne sont en mesure de fournir ces informations. Le réseau routier relève de la responsabilité du ministère des Transports dont le mandat est de fournir de telles informations et de les mettre à jour.

Vous devez composer le **511** pour obtenir les informations sur les conditions routières. Vous pouvez aussi consulter le site Internet **www.quebec511.info**.

3- J'AIMERAIS OBTENIR UN RAPPORT CONCERNANT L'ACCIDENT DANS LEQUEL J'AI ÉTÉ IMPLIQUÉ, COMMENT DOIS-JE PROCÉDER ?

Les rapports de collision sont la propriété de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Tous les rapports de collision sont acheminés à la SAAQ, qui est l'organisme responsable de les diffuser.

Pour obtenir une copie d'un rapport de collision, assurez-vous d'avoir en main le numéro de dossier du rapport. Par la suite, contactez directement la SAAQ au numéro de téléphone **1 800 361-7620**.

4- SI JE PORTE PLAINTÉ À LA SUITE D'UN DÉLIT (VOL, VOIES DE FAIT, MENACES, ETC.) QU'EST-CE QUI VA ARRIVER PAR LA SUITE ?

Les policiers vont recueillir votre version des faits par écrit. Ils vont faire enquête, prendre des photographies s'il y a lieu, rencontrer les témoins potentiels, recueillir toutes les preuves possibles et procéder à l'arrestation du suspect, le cas échéant. Un dossier complet sera rédigé et soumis au directeur des poursuites criminelles et pénales qui en fera l'étude et prendra la décision d'intenter des poursuites criminelles ou non, et ce, en fonction de la preuve recueillie.

Si la preuve est estimée suffisante, des procédures judiciaires seront entamées devant le tribunal. Le prévenu ainsi que vous-même serez convoqués devant la cour et les témoins seront éventuellement appelés à témoigner.

5- JE REÇOIS DES APPELS TÉLÉPHONIQUES INDÉSIRABLES. QU'EST-CE QUE JE PEUX FAIRE ?

Dans un premier temps, vous devez vérifier auprès de votre fournisseur de service téléphonique s'il dispose d'une fonction permettant d'enregistrer le numéro de téléphone à l'origine des appels.

Si tel est le cas, vous devez composer le numéro de la fonction immédiatement à la suite de chacun des appels téléphoniques. Vous devez également prendre en note la date et l'heure de chacun des appels. Contactez ensuite le service de police pour porter plainte.

Un policier recueillera votre déposition et fera les démarches pour obtenir le numéro de téléphone de l'appelant. Certains fournisseurs offrent la possibilité de bloquer les numéros de téléphone desquels vous ne souhaitez pas recevoir d'appels. Ceci peut être une solution lorsque vous voulez régler la situation sans toutefois porter plainte.

6- J'AI REÇU UN COURRIEL (OU UN MESSAGE TÉLÉPHONIQUE) QUE JE CROIS ÊTRE FRAUDULEUX, QU'EST-CE QUE JE PEUX FAIRE ?

Vous ne devez pas y répondre ni le transférer à vos contacts. Ne donnez jamais de renseignements personnels et n'envoyez jamais d'argent. Si vous croyez avoir reçu un courriel ou un message téléphonique frauduleux, vous pouvez le signaler au Centre antifraude canadien en composant le **1 888 495-8501** ou à l'adresse Internet suivante : **www.centrefraude.ca**.

Si vous avez été victime d'une arnaque (vol d'identité, fraude ou avez subi une perte monétaire), contactez votre poste de la Sûreté du Québec pour porter plainte.

7- JE DÉSIRES ME DÉPARTIR D'UNE ARME À FEU, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Trois options s'offrent à vous : vous pouvez la céder à un titulaire de permis d'armes à feu valide de la catégorie appropriée, la faire neutraliser par un armurier ou encore la remettre sans frais à votre poste de police.

Dans ce dernier cas, un reçu officiel vous sera remis et l'arme sera détruite. Vous pouvez téléphoner au Programme canadien des armes à feu, au **1 800 731-4000**, où l'on vous donnera de plus amples informations sur le sujet.

8- UNE PERSONNE DE MON ENTOURAGE EST DÉCÉDÉE ET ELLE AVAIT DES ARMES À FEU, QUE DOIS-JE FAIRE POUR M'EN DÉPARTIR ?

Pour connaître les conditions applicables à votre situation, communiquez avec le Programme canadien des armes à feu au **1 800 731-4000**.

9- J'AI REÇU UNE CONTRAVENTION EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, OÙ PUIS-JE LA PAYER ?

Si le constat d'infraction que vous avez reçu a été émis à la suite d'une infraction commise sur le territoire de la MRC de L'Islet et qu'il est inscrit « municipalité » sur la partie du haut du constat, vous pouvez acquitter votre amende au greffe du bureau de la MRC, situé au **34A, rue Fortin, à Saint-Jean-Port-Joli**, ou encore dans une caisse populaire Desjardins en ayant en main le formulaire de réponse qui accompagne le constat.

Si le constat d'infraction a été émis sur l'autoroute ou à un autre endroit et qu'il est inscrit « national » sur la partie du haut du constat, vous devez faire votre paiement au Bureau des infractions et amendes dont l'adresse apparaît sur le formulaire de réponse qui accompagne votre constat. Vous pouvez aussi acquitter votre amende dans une caisse populaire Desjardins.

10- J'AI BESOIN D'UN DOCUMENT INDIQUANT QUE JE N'AI AUCUN ANTÉCÉDENT JUDICIAIRE AFIN DE POSTULER POUR UN EMPLOI, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Si vous demeurez sur le territoire de la MRC de L'Islet, vous devez contacter Identité Québec au **1 855 902-2539** afin de prendre rendez-vous pour la vérification de votre casier judiciaire ou la prise d'empreintes, selon le cas. C'est cette entreprise qui émettra le document faisant état du contenu de votre casier judiciaire.

Pour des informations supplémentaires concernant la marche à suivre, consultez notre page Internet www.sq.gouv.qc.ca/services/services-en-ligne/verification-casier-antecedents-judiciaires/.



**VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DU SERVICE QUE VOUS AVEZ REÇU.
VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER UNE PLAINTÉ CONTRE UN POLICIER.
VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC LE DIRECTEUR DU POSTE DE
VOTRE RÉGION OU AVEC LE COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE
POLICIÈRE DU QUÉBEC À L'ADRESSE INTERNET :**

**deontologie-policiere.quebec@msp.gouv.qc.ca
ou par téléphone au 1 877 237-7897.**





Sécurité incendie

Éducation et prévention pour limiter les interventions

Bon nombre de services de sécurité incendie, composés de pompiers chevronnés, sont présents sur le territoire afin d'assurer votre sécurité. L'éducation et la prévention sont au cœur de leurs actions. Voici un rappel des principales consignes à respecter et de nombreux trucs afin de vous assurer que votre demeure est un endroit sécuritaire.

Les avertisseurs de fumée

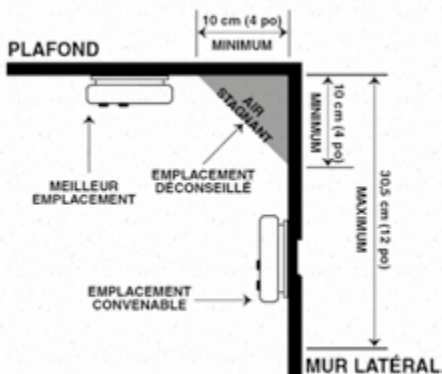
Saviez-vous que les avertisseurs de fumée constituent le meilleur moyen de sauver des vies et d'alerter les occupants parfois même avant l'apparition des flammes ? Ces derniers émettent un signal sonore pour alerter les occupants d'une résidence, d'un logement, d'un chalet, d'une roulotte ou d'une chambre en location.

Normes d'installation

- Toute nouvelle construction depuis 1980 doit, selon le Code canadien de l'électricité et le Code national du bâtiment, avoir un avertisseur de fumée électrique sur chacun des étages incluant le sous-sol. Ces derniers doivent être reliés entre eux sur une source électrique exempte d'interrupteur.
- Depuis 2013, chaque chambre des résidences supervisées et des résidences pour personnes âgées doit être munie d'avertisseur de fumée. D'autres exigences sont applicables selon le nombre de personnes hébergées et leur capacité d'autonomie.
- Les avertisseurs de fumée doivent être installés selon le guide d'installation du manufacturier et la norme CAN/ULC-S552. Il est donc important de bien lire les consignes d'usage lors de l'installation.

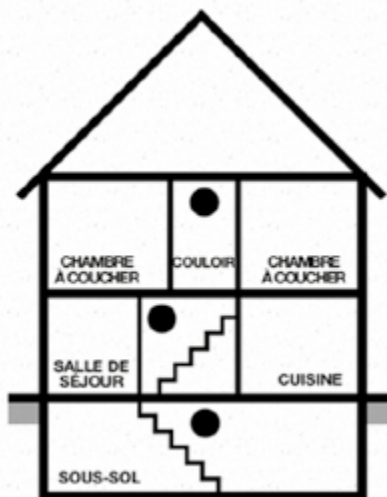
Où les installer ?

- Évitez d'installer l'avertisseur de fumée trop près de la porte de la salle de bain et de la cuisine. Les vapeurs de la douche et la fumée de cuisson peuvent causer des déclenchements plus fréquents.
- En plus des avertisseurs installés dans les passages des chambres, il est recommandé d'ajouter un avertisseur dans les chambres d'enfants, l'atelier et non loin du panneau électrique.
- Installez un avertisseur de fumée à chaque extrémité d'un corridor attendant à la chambre à coucher ou à une grande pièce, si le corridor ou la pièce en question mesure plus de 9,1 m (30 pi) de long.
- L'avertisseur de fumée doit être installé à plus de 1 000 mm (40 po) d'une sortie d'air d'un appareil de climatisation ou de chauffage et d'un ventilateur.
- L'avertisseur de fumée doit être installé à plus de 300 mm (12 po) d'un luminaire.



Quel avertisseur choisir ?

- Les avertisseurs de fumée **doivent être homologués.**



On trouve sur le marché deux types d'avertisseurs de fumée

• Avertisseur à cellule photoélectrique

Les avertisseurs de fumée photoélectriques sont en général mieux adaptés pour détecter les incendies à combustion lente. Ils détectent mieux les particules incandescentes visibles associées aux feux couvants.

Les gros meubles, tels que canapés, fauteuils, matelas et plans de travail, brûlent lentement et produisent plus de fumée que de flammes. Ces incendies peuvent couver pendant des heures avant que des flammes n'apparaissent et sont déclenchés, entre autres, par des cigarettes laissées sur un sofa ou sur un lit.

Saviez-vous que 30 % des incendies de maison sont attribuables à ce type d'incendie ?

• Avertisseur à ionisation

L'avertisseur de fumée à ionisation est le plus approprié pour des pièces qui contiennent des matériaux fortement combustibles : liquide inflammable, papier journal, peinture, solutions nettoyantes. Ces matériaux brûleront très rapidement et créeront une flamme plus ardente et moins de fumée.

Recommandations

- Si vous installez ou remplacez un avertisseur de fumée électrique, optez pour un avertisseur électrique avec pile intégrée.
- Choisissez un avertisseur avec l'option d'un bouton silence temporaire. Il permet d'arrêter, pour un maximum de 10 minutes, le signal sonore après le déclenchement de l'alarme. À la suite de ce délai, l'avertisseur se réactive et sonne de nouveau s'il y a encore trop de fumée.
- Si un membre de la famille a des problèmes auditifs, installez un avertisseur de fumée muni d'un signal lumineux dans sa chambre.


Entretien

• Avertisseur à pile

Il est recommandé de nettoyer doucement, une fois par année, l'extérieur et l'intérieur du boîtier avec un aspirateur et un adaptateur muni de poils. Une fois nettoyé, appuyez sur le bouton test afin de vous assurer de son fonctionnement.

• Avertisseur électrique (120 volts)

Comme l'avertisseur à pile, nettoyez légèrement, une fois par année, l'extérieur du boîtier seulement.

-  Ne jamais peindre un avertisseur de fumée. S'il est peint, remplacez-le.
- Si votre avertisseur est relié à une centrale de télésurveillance, informez-les avant de procéder aux tests et au nettoyage.

Remplacement des piles

- Tous les six mois pour des piles régulières.
- Il y a aussi des piles au lithium d'une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans. Par contre, il est de votre responsabilité de vous assurer que votre avertisseur est en bon état. Il est recommandé de faire un test chaque mois en appuyant sur le bouton test.

Durée de vie d'un avertisseur de fumée

- Depuis 1997, les manufacturiers doivent inscrire la date d'expiration sur le boîtier des avertisseurs de fumée. La durée de vie de ces appareils varie généralement entre huit et dix ans. Au-delà de cette période, l'avertisseur doit être remplacé.




POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS AU
 SECURITEPUBLIQUE.GOUV.QC.CA
 ONGLET SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE

Québec 

**ALARMES INCENDIE
NON FONDÉES**



Le chauffage au bois

Installation d'un appareil de chauffage à combustion solide (poêle aux granules, poêle au bois)

- L'appareil ainsi que les conduits de fumée et cheminée doivent être installés selon le guide du fabricant. Référez-vous à un professionnel pour effectuer ces travaux et assurez-vous d'avoir une facture en règle et détaillée en cas de pépin.

Inspection d'un appareil de chauffage à combustion solide

- Si vous avez déjà un appareil de chauffage à combustion solide, il est recommandé de faire inspecter votre installation par un professionnel :
 - Association des professionnels en chauffage sans frais **1-855-748-6937**;
 - Votre compagnie d'assurance propriété;
 - Un technicien en prévention des incendies;
 - Un inspecteur en bâtiment;
 - Un technicien en installation d'appareil de chauffage.
- Vous pouvez aussi consulter votre guide d'installation ou vous référer à la plaque d'homologation qui est installée à l'arrière ou sur le côté arrière du poêle. Dans le cas d'un foyer, elle est située derrière la grille amovible en façade.
- Si vous avez déjà une installation, mais que votre appareil n'est pas homologué, vous devez vous assurer que l'installation est conforme à la norme CAN /CSA-B365-01.

Entretien de votre appareil de chauffage

- Faites une vérification visuelle de l'ensemble de l'installation avant, pendant et après la saison afin de s'assurer qu'il n'y a pas de signes de détérioration, de traces anormales de fumée, de pièces endommagées ou instables.
- Assurez-vous que le couvercle sous la cheminée est bien installé et dégagé, afin d'assurer un tirage adéquat et éviter la présence de monoxyde de carbone dans la maison.
- Vérifiez la présence de crésote dans les conduits de fumée et cheminée.

À 3 mm d'épaisseur, cela requiert un ramonage et nettoyage.

La crésote, lorsque chauffée, va se cristalliser et le liquide qui s'en échappe est très inflammable.



Comment réduire la crésote ?

- Les conduits de fumée et cheminée doivent être de dimension recommandée. Un conduit de fumée ou une cheminée dont la circonférence est trop petite ou trop grande peut avoir un impact important au niveau du tirage et favoriser l'accumulation de crésote.
- N'utilisez pas de bois comportant de la colle, de la peinture, du vernis.
- Évitez de brûler du bois semi-sec (moins d'une année de sa coupe) et surtout humide.
- Évitez d'utiliser du papier d'allumage ciré.
- Évitez de brûler trop longtemps en amorti.

Notez que :

- L'échangeur d'air à certaines positions et la hotte de cuisine peuvent tirer beaucoup d'air, ce qui peut rendre la combustion plus difficile. Trop de bois va aussi ralentir la combustion.
- L'usage de bûches conçues pour nettoyer la crésote n'offre pas une garantie que votre cheminée et vos conduits sont exempts de crésote. Le ramonage est beaucoup plus efficace. De plus, il permet d'évaluer l'état de votre cheminée.

Les cendres

- Les cendres peuvent dégager suffisamment de chaleur, et ce, même après quelques jours. Cela peut mettre le feu à des objets combustibles placés tout près.
- Déposez toujours vos cendres dans un contenant métallique muni d'un couvercle et placez-le à l'extérieur, éloigné des sources combustibles.
- Attendez 72 heures avant de vous en départir autrement.



Que faire en cas de feu de cheminée ?

- Utilisez un extincteur si vous en possédez un;
- Fermez la clé de tirage et la porte de votre appareil;
- Évacuez le bâtiment;
- Communiquez avec le 9-1-1;
- Attendez l'arrivée des pompiers.

Lorsque les distances de votre cheminée, conduit de fumée et appareil ont été respectées comme indiqué dans le guide du fabricant ou les normes d'installation, les risques d'avoir un feu de bâtiment sont diminués de beaucoup.

Quelles sont les principales causes d'incendie de bâtiments? Peut-on les éviter?

Saviez-vous que la très grande majorité des incendies de bâtiments sont causés par les activités humaines et que très peu d'incendies sont causés de façon naturelle et accidentelle? On n'a qu'à penser à un feu de cuisson, un feu de cheminée, un feu d'appareil électrique ou d'appareil de chauffage.

Chacun de ces incendies peut être évité si :

- Les instructions du fabricant sont lues et comprises;
- Un entretien préventif des équipements de chauffage est assuré;
- Les appareils de cuisson sont opérés avec vigilance;
- Les gens évitent de fumer au lit;
- On s'assure de ne pas surcharger les circuits électriques et de fermer la cuisinière après usage.







Les trois principaux comportements à risque des gens sont liés à la négligence, la distraction et le manque de connaissances.

Les extincteurs portatifs

L'extincteur portatif est un équipement qui peut être d'un grand secours dès le début d'un incendie. Il peut être efficace pour circonscrire les petits feux avant l'arrivée des pompiers.

Il y a plusieurs types d'extincteurs sur le marché, du très petit au très gros, de catégories différentes selon les classes de feux, des rechargeables et des non rechargeables. Depuis quelques années, nous en trouvons même en format aérosol.

Les principales classes de feux

		Matières combustibles solides	Bois, papiers et cartons, tissus et autres matériaux ordinaires
		Liquides ou gaz inflammables	Essence, alcool, huiles, solvants, peintures et autres liquides et gaz inflammables
		Équipements électriques	Appareillage électrique sous tension

À cela s'ajoute, entre autres, les classes D, K et PK, pour des risques particuliers en milieu industriel et cuisine commerciale.

Sécurité incendie

Type d'agents extincteurs

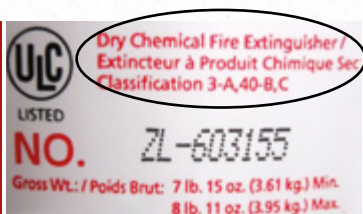
- Eau
- Poudre chimique
- Poudre polyvalente
- Mousse
- Gaz carbonique

Capacité d'extinction

La capacité d'extinction peut se déterminer par la dimension ou le poids de l'extincteur. Pour connaître la capacité réelle, vous devez consulter l'étiquette placée sur l'extincteur. Plus le chiffre est élevé devant la lettre, plus grand sera le pouvoir d'extinction.

Sur l'étiquette apposée à l'extincteur, on peut y retrouver les classes de feux que cet extincteur peut éteindre ainsi que sa capacité d'extinction pour chacune de ces classes.

Il est tout à fait normal d'avoir un chiffre plus élevé pour les feux de classes B et C.



Date de fabrication

La date de fabrication est indiquée sur les extincteurs. Les extincteurs ayant été fabriqués avant 1985 et les extincteurs au Halon ne doivent plus être utilisés ni rechargés.

Choisir un extincteur

- L'extincteur devrait pouvoir se recharger. Il existe sur le marché des petits extincteurs avec mécanisme en plastique. Ce type d'extincteur n'est pas rechargeable et donc peu avantageux.
- L'extincteur doit posséder un logo ULC.
- Optez pour un extincteur dont la cote minimale est de 2A, 10B, C. Cette cote, inscrite sur l'étiquette, indique que l'extincteur a la capacité d'éteindre :
 - un feu de $0,06 \text{ m}^3$ (2 pi^3) de papier ou de bois (2A);
 - un feu de $0,9 \text{ m}^2$ (10 pi^2) d'essence ou d'huile (10B);
 - l'agent extincteur est non conducteur d'électricité (C).

Où placer l'extincteur ?

- Placer l'extincteur dans un endroit permettant d'y avoir accès rapidement en cas d'urgence et non loin d'une sortie.
- Si vous avez un seul extincteur et habitez dans une résidence de plus d'un étage, il est préférable de le placer à l'étage des issues.

- Fixez-le sur le support qui est fourni par le fabricant. Le dessus de l'extincteur ne doit pas être à plus de 5 pieds du sol et le dessous à au moins 4 pouces du sol.
- Évitez de le placer trop près d'une source potentielle d'incendie comme la cuisinière et les appareils de chauffage.

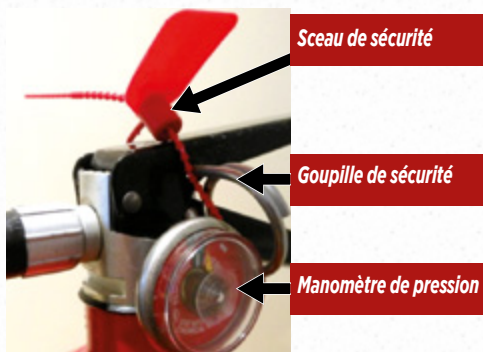
Entretien

L'extincteur portatif à poudre rechargeable requiert trois types de vérification :

A) La vérification mensuelle et annuelle

Pour les résidences privées, cette vérification peut être effectuée par vous-même.

- Vérifiez s'il est toujours à l'endroit désigné.
- Assurez-vous qu'il est bien visible et que son accès est bien dégagé.
- Vérifiez que les directives d'utilisation sur la plaque signalétique de l'extincteur sont lisibles.
- Pesez ou soupesez-le afin de déterminer s'il est plein.
- Vérifiez si l'appareil porte des traces de rouille ou s'il est endommagé. Voyez s'il présente des signes de dégradation, de corrosion ou de fuite, ou encore d'obstruction des diffuseurs. Dans tous les cas, le faire vérifier par un spécialiste.
- Vérifiez la pression de l'extincteur; l'aiguille jaune doit être dans la zone verte.
- Assurez-vous que le sceau de sécurité est bien fixé. Cela confirme que l'extincteur n'a pas été utilisé depuis son dernier chargement.



B) La vérification aux six ans

L'extincteur à poudre requiert un rechargement tous les 6 ans. Cette vérification doit être effectuée par une compagnie spécialisée.

C) Test hydrostatique

Ce test est effectué à la douzième année à compter de la date de fabrication de l'extincteur. Cette vérification est également réalisée en atelier par des compagnies spécialisées.



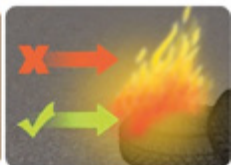
Quand doit-on le recharger ?

- Dès qu'il a été utilisé, et ce, même pour une très courte durée.
- À tous les 6 ans.

Consignes d'utilisation d'un extincteur

- Avant d'utiliser un extincteur, alertez les occupants et le 9-1-1.
- Évaluez rapidement si l'incendie peut être maîtrisé facilement (les flammes ne dépassent pas 1 mètre).
- Prenez l'extincteur, tournez et retirez la goupille de sécurité.
- Alignez la lance de votre extincteur vers la base du feu en vous assurant d'avoir une distance de 6 à 8 pieds des flammes.
- Abaissez-vous pour mieux voir et éviter de respirer trop de fumée.
- Appuyez le levier pour décharger l'agent extincteur jusqu'à ce que vous ne voyiez plus de flammes. Si vous relâchez le levier, l'éjection sera interrompue.
- Dès que les flammes ne sont plus visibles ou si la situation devient trop difficile, quittez immédiatement les lieux en refermant la porte où se trouve le foyer d'incendie.
- Attendez l'arrivée des pompiers à l'extérieur.

Note : Un extincteur de taille moyenne (5 à 10 livres) prend entre 10 à 15 secondes pour se décharger complètement.



Le monoxyde de carbone (CO)

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique responsable de plusieurs intoxications chaque année. L'intoxication au monoxyde de carbone peut entraîner des séquelles irréversibles ou même la mort.

Contrairement à de nombreux gaz, le monoxyde de carbone est volatile, invisible et inodore. De plus, il n'irrite pas les yeux ou les voies respiratoires. Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut vous alerter de sa présence.

D'où vient le monoxyde de carbone ?

Les appareils et véhicules qui brûlent un combustible, tel que l'essence, le diesel, le bois, le propane, le gaz naturel, le mazout (huile à chauffage), le naphte, le kérosène ou le charbon, peuvent produire du monoxyde de carbone.

Lorsque ces véhicules et ces appareils fonctionnent mal, sont mal utilisés (dans un endroit insuffisamment ventilé) ou sont mal entretenus, la quantité de monoxyde de carbone produite peut être dangereuse pour la vie et la santé.

Voici quelques exemples d'appareils et véhicules à combustible

- Tout système de chauffage non électrique : fournaise, chaufferette, poêle, foyer;
- Des véhicules motorisés : voiture, moto, quatre-roues, motoneige, etc.;
- Des génératrices;
- De petits outils à moteur : scie à chaîne, compresseur, tondeuse, souffleuse, etc.;
- Des électroménagers au gaz propane : cuisinière, réfrigérateur, sècheuse, chauffe-eau;
- Des appareils de plein air : barbecue, lampe, réchaud, etc.

Qu'est qu'une intoxication au monoxyde de carbone ?

Lorsqu'il est respiré en grande quantité, le monoxyde de carbone remplace l'oxygène dans le sang, ce qui empêche les organes et les tissus du corps de fonctionner normalement.

Les principaux systèmes atteints sont le système cardiovasculaire et le système nerveux.

La gravité d'une intoxication

La gravité d'une intoxication dépend de plusieurs éléments :

- La concentration de monoxyde de carbone dans l'air;
- Le temps d'exposition;
- La sensibilité de la personne aux effets de ce gaz et son état de santé en général.

Comment reconnaître les signes et symptômes d'une intoxication ?

Une intoxication légère ou modérée provoque, surtout chez l'enfant, des symptômes similaires à ceux d'une grippe ou d'une gastroentérite, tels que des nausées, un mal de tête et de la fatigue. Une intoxication plus grave conduit à une perte de conscience et éventuellement la mort en quelques minutes seulement.

Une intoxication au monoxyde de carbone se produit plus rapidement chez certaines personnes, dont :

- Les femmes enceintes et leur fœtus;
- Les nouveau-nés et les enfants;
- Les personnes âgées;
- Les personnes souffrant de problèmes pulmonaires, respiratoires ou cardiovasculaires;
- Les personnes anémiques;
- Les fumeurs;
- Les personnes pratiquant une activité intense dans un milieu contaminé au monoxyde de carbone et mal ventilé.

Quel avertisseur de monoxyde de carbone choisir ?

- Choisissez un avertisseur ayant la présence du sceau d'un organisme d'homologation reconnu.



Avertisseur électrique

- Appareil enfichable dans une prise de courant;
- Appareil permanent installé par un maître électricien;
- Appareil combiné muni d'une pile en cas de panne électrique.

Avertisseur à pile

- Appareil à pile s'installant comme un avertisseur de fumée.

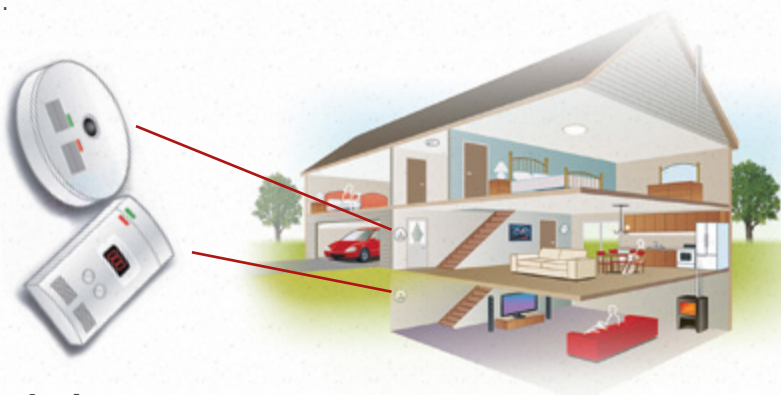
Modèles d'avertisseurs

Certains modèles d'avertisseurs sur le marché sont combinés à d'autres types de détection :

- avertisseurs de CO et de fumée;
- avertisseurs de CO et gaz explosifs (gaz propane et gaz naturel).

Emplacement

- Référez-vous au guide d'installation du fabricant.
- Si vous installez un avertisseur de monoxyde de carbone, il est préférable d'en installer un à chaque étage. Si vous en installez un seul, il est préférable de l'installer non loin des chambres pour être en mesure de bien l'entendre la nuit comme le jour.



Durée de vie

- Tout comme les avertisseurs de fumée, les avertisseurs de monoxyde de carbone ont une date indiquant son remplacement. La durée de vie peut varier entre cinq et dix ans selon le modèle.
- Si l'appareil est situé trop près d'une source de combustion ou exposé à des produits chimiques, cela peut avoir des conséquences sur l'appareil et réduire sa durée de vie.

Installation, test & entretien

Il est très important de suivre les instructions du fabricant. Cela vous permettra de mieux connaître votre appareil, la façon de l'installer, son mode d'utilisation et son entretien.



La trousse d'urgence, un essentiel!

Dans une situation d'urgence, vous aurez besoin de certains articles essentiels. Vous devrez peut-être vous débrouiller sans source d'énergie ni eau courante.

Préparez-vous à être autosuffisant pendant au moins 72 heures

Vous avez peut-être déjà certains articles nécessaires en votre possession, comme de la nourriture, de l'eau et une lampe de poche à piles. L'important c'est de bien organiser votre matériel pour le trouver rapidement. Ces articles essentiels vous permettront, ainsi qu'à votre famille, de subsister pendant les trois premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de trois jours tient compte du temps que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir et les services d'urgence à s'organiser, en cas de situation d'urgence majeure.

En cas d'évacuation de votre domicile, veillez à ce que votre trousse soit facile à transporter et que tous les occupants de la maison connaissent son emplacement. Gardez-la dans un sac à dos, un sac de sport ou une valise à roulettes à portée de la main, dans un endroit facilement accessible, par exemple, le placard près de la porte d'entrée.

Si votre foyer compte plus d'un occupant, votre trousse d'urgence pourrait être lourde. Ce serait une bonne idée de distribuer ces fournitures parmi divers sacs à dos.



Trousse d'urgence de base

- 1 Eau – prévoir au moins deux litres par jour par personne;
- 2 Aliments non périssables comme de la nourriture en conserve;
- 3 Trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresse de gaze stérile, ciseaux, etc.);
- 4 Clés supplémentaires pour la voiture et la maison;
- 5 Ouvre-boîte manuel;
- 6 Lampe de poche à piles (et piles de rechange);
- 7 Argent comptant en petites coupures et monnaie;
- 8 Une copie de votre plan d'urgence et de la liste des personnes-ressources;
- 9 Radio à piles (et piles de rechange);
- 10 Pièces d'identité.

S'il y a lieu, d'autres articles particuliers peuvent être ajoutés à votre trousse. Que ce soit des médicaments obtenus sur ordonnance, de la préparation pour nourrissons et de l'équipement pour personnes handicapées, ou de la nourriture, de l'eau et des médicaments pour vos animaux de compagnie ou votre animal d'assistance, personnalisez votre trousse en fonction de vos besoins.



TON FUTUR CÉGEP EST TOUT PRÈS !

- TREMPLIN DEC
- SCIENCES HUMAINES
- SCIENCES DE LA NATURE
- ARTS, LETTRES ET COMMUNICATION
 - // OPTION LANGUES
 - // OPTION MÉDIAS
- GESTION ET TECHNIQUES DE SCÈNE
- GÉNIE PHYSIQUE
- BIOÉCOLOGIE
- SANTÉ ANIMALE
- AUDIOPROTHÈSE
- SOINS INFIRMIERS
- ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
- COMPTABILITÉ ET GESTION
- INFORMATIQUE (JEUX VIDÉO)

*À moins de 30 minutes,
14 programmes d'études
s'offrent à toi.*



ÉTUDIEZ OU PERFECTIONNEZ-VOUS À LA MAISON OU AU TRAVAIL !

**PROGRAMMES D'ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) ET
RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET COMPÉTENCES* OFFERTS À DISTANCE :**

- Administration municipale*
- Assurance et contrôle de la qualité*
- Bureautique, comptabilité et anglais
- Comptabilité informatisée
- Éducation à l'enfance
- Hygiène du travail
- Langage enfant
- Zoothérapie
- Productivité en génie industriel*
- Modélisation de dessins de bâtiment*

ATELIERS ET FORMATIONS SUR MESURE :

- Cybersécurité
- Informatique et bureautique
- Dessin assisté par ordinateur
- Langues
- Gestion financière et comptable
- Gestion manufacturière
- Technologie de l'information
- Gestion des ressources humaines
- Vente et marketing

Extra
Formation continue
Cégep de La Pocatière

formationextra.com
1 856 856-1527



CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES
DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP

Formation générale

(Obtenir les préalables pour s'inscrire
en formation professionnelle et au Cégep)

Cours d'informatique

(de base, intermédiaire, ma tablette au quotidien (nouveau),
Office : projets personnalisés)

Atelier d'anglais

Atelier d'espagnol (nouveau)

Gymnastique du cerveau

Cerveau direction

Cerveau touche à tout (nouveau)

(Être plus autonome
dans la vie de tous
les jours et
approfondir ses
connaissances)



MON LE  IER VERS MA RÉUSSITE

Visitez notre site web
www.educationdesadultes.org

418 856-1446



Autres articles recommandés

- Deux litres d'eau supplémentaires par jour par personne pour la préparation des aliments et pour l'hygiène;
- Bougies et allumettes ou briquet (placez les bougies dans des contenants robustes et ne les laissez pas brûler sans surveillance);
- Vêtements et chaussures de rechange;
- Sac de couchage ou couverture pour tous les membres de la famille;
- Articles pour l'hygiène (brosses à dents, savon, désinfectant pour les mains, papier hygiénique);
- Ustensiles;
- Outils de base (marteau, pinces, clef, tournevis, gants de travail, masque protecteur contre la poussière, couteau de poche);
- Sifflet (pour signaler votre présence aux secouristes ou pour attirer l'attention au besoin).

Conseils

Gardez un téléphone à fil à la maison, car la plupart des téléphones sans fil ne fonctionneront pas pendant une panne de courant.

Gardez-vous de l'argent comptant puisque les guichets automatiques et les réseaux bancaires pourraient ne pas fonctionner pendant une urgence ou une panne de courant. Vous pourriez avoir du mal à utiliser vos cartes de débit ou de crédit.

Savez-vous où sont les défibrillateurs dans la région ?

Imaginez un peu...Vous êtes dans un lieu public où une personne subit un arrêt cardiaque. Votre dernière qualification en secourisme vous l'a appris : un défibrillateur externe automatisé (DEA) augmente considérablement le taux de survie des victimes d'arrêt cardiaque. Mais où sont les défibrillateurs dans notre région? Voici la liste :

L'Islet

- Camping municipal Rocher Panet
- Service sécurité incendie

Saint-Adalbert

- Service sécurité incendie
- Composez le 418 356-5329 poste 0

Saint-Jean-Port-Joli

- Aréna
- La Vigie
- Garage municipal

Saint-Marcel

- Premiers répondants
- Service sécurité incendie

Saint-Pamphile

- Bureau municipal
- Service sécurité incendie
- Aréna
- Maibec
- Matériaux Blanchet

Sainte-Perpétue

- Bureau municipal
- OTJ

Sainte-Félicité

- Salle municipale

Tourville

- Bureau municipal

Saint-Roch-des-Aulnaies

- Salle communautaire

Comment ça fonctionne?

Les défibrillateurs sont conçus pour être utilisés par n'importe qui, même sans formation. Dès que l'appareil est mis en fonction, des instructions vocales claires sont données au secouriste. Une formation de réanimation cardiorespiratoire et de premiers soins demeure idéale pour réagir efficacement en situation d'urgence.



Jeu questionnaire pour les enfants du 2^e cycle



1- VRAI OU FAUX ? TU PEUX JOUER AVEC DES ALLUMETTES OU UN BRIQUET SANS DANGER.



- a) Vrai
- b) Faux

2- SI LE FEU PREND DANS UN CHAUDRON, UN ADULTE DOIT :



- a) mettre un couvercle sur le chaudron
- b) verser de l'eau sur le feu
- c) sortir le chaudron à l'extérieur

3- QUE DOIS-TU FAIRE SI UNE CHANDELLE BRÛLE ET QUE PERSONNE NE LA SURVEILLE ?



.....

.....

4- QUE RISQUERAIT-IL D'ARRIVER SI DE PETITS JOUETS TOMBAIENT DANS LA PLINTHE DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE QUI SE TROUVE DANS TA CHAMBRE ?



.....

- 5- QUI SUIS-JE ? JE SUIS UNE BLESSURE QUI AFFECTE LA PEAU. JE SURVIENS LORSQUE LA PEAU ENTRE EN CONTACT AVEC DES FLAMMES.



.....

- 6- QUI SUIS-JE ? JE SUIS UN APPAREIL QUI SERT À DÉTECTER LA FUMÉE ET À AVERTIR LES GENS DE SORTIR VITE DE LA MAISON EN CAS D'INCENDIE.



.....

- 7- QUE FAIT L'AVERTISSEUR DE FUMÉE LORSQU'IL DÉTECTE DE LA FUMÉE DANS TA MAISON ?



.....

- 8- QUE DOIS-TU FAIRE S'IL Y A UNE ODEUR DE FEU DANS TA MAISON OU QUE L'AVERTISSEUR DE FUMÉE SONNE ?



.....

- 9- VRAI OU FAUX ? L'AVERTISSEUR DE FUMÉE DÉTECTE AUTANT LA FUMÉE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE.



- a) Vrai
b) Faux

- 10- L'EXTINCTEUR PORTATIF SERT À ÉTEINDRE :



- a) un gros incendie
b) un début d'incendie

- 11- QUI SUIS-JE ? JE SUIS UN PLAN DE LA MAISON QUI INDIQUE LE CHEMIN LE PLUS COURT POUR SE RENDRE À L'EXTÉRIEUR, EN CAS D'INCENDIE.



.....

- 12- OÙ DEVEZ-VOUS VOUS RASSEMBLER, TOI ET TA FAMILLE, EN CAS D'INCENDIE ?



- a) dans le salon
b) à l'extérieur de la maison, à un endroit éloigné, choisi d'avance

Sécurité incendie

13- TROUVE L'ERREUR. DANS LE PLAN D'ÉVACUATION DE TA MAISON, TU DOIS PRÉVOIR ET DESSINER :



- a) l'emplacement des avertisseurs de fumée et des extincteurs portatifs
- b) une sortie par pièce
- c) les trajets sécuritaires à emprunter

14- QUE DOIS-TU FAIRE POUR ÉVITER QUE LA FUMÉE ENTRE SI TU ES COINCÉ DANS UNE PIÈCE ?



.....

.....

15- EN CAS D'INCENDIE, SI LA VOIE EST LIBRE, MAIS QUE TA MAISON EST REMPLIE DE FUMÉE, TU DOIS :



- a) marcher debout en retenant ton souffle
- b) marcher debout en couvrant ton nez d'un mouchoir
- c) marcher à quatre pattes sous la fumée

16- VRAI OU FAUX ? TU PEUX RETOURNER DANS TA MAISON EN FEU SI TU Y AS OUBLIÉ TON OURSON PRÉFÉRÉ OU TON ANIMAL DE COMPAGNIE.



- a) Vrai
- b) Faux

17- QUEL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DOIS-TU COMPOSER POUR APPELER LES POMPIERS, LES AMBULANCIERS ET LES POLICIERS ?



.....



Pour conclure, si vous avez des questions en lien avec le contenu de cette section, nous vous invitons à contacter le coordonnateur en sécurité incendie (418 598-3076, poste 227) et le préventionniste (418 598-3076, poste 240).

Pour plus d'information, vous pouvez également consulter ces sites Internet.

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/accueil.html>

Information sur la sécurité publique, incendie et civile

<http://www.sopfeu.qc.ca/fr/accueil>

Société de protection des forêts contre le feu

<https://www.rbq.gouv.qc.ca/accueil.html>

Régie du bâtiment du Québec

<https://www.youtube.com/watch?v=mc3SJHgvx-o>

Vidéo « incendie en progression dans une résidence ».



- 1- Faux. Il est défendu et très dangereux de jouer avec des allumettes. Tu risques de mettre le feu à ta maison.
- 2- a) Mettre un couvercle sur le chaudron.
- 3- Tu dois vite avertir un adulte. Une chandelle oubliée peut causer un incendie.
- 4- Les jouets, souvent en plastique, pourraient surchauffer, prendre en feu et provoquer un incendie.
- 5- Une brûlure.
- 6- Un avertisseur de fumée.
- 7- Il sonne. En effet, il émet un son continu pour te prévenir de quitter rapidement la maison.
- 8- Tu dois sortir de ta maison le plus vite possible. Ce sera plus facile si tu as préparé un plan d'évacuation à l'avance avec tes parents.
- 9- Faux. Seul un avertisseur combiné peut détecter autant la fumée que le monoxyde de carbone.
- 10- b) Un début d'incendie. Mais tu devras apprendre à t'en servir avant de l'utiliser.
- 11- Un plan d'évacuation.
- 12- b) À l'extérieur de la maison, à un endroit éloigné, choisis d'avance. Vous devez demeurer à la vue des pompiers.
- 13- b) Une sortie par pièce. Tu dois plutôt prévoir deux sorties par pièce (portes et fenêtres).
- 14- Placer un linge au pied de la porte.
- 15- c) Marcher à quatre pattes sous la fumée.
- 16- Faux. Ne retourne jamais à l'intérieur d'une maison en feu. Tu pourrais y laisser ta vie.
- 17- Tu composes le 9-1-1.

BRAVO!!!

Page réponse au jeu

Pour des espaces où il fait bon vivre

L'aménagement du territoire représente la mission première confiée à la MRC de L'Islet lors de sa création. Cette planification régionale consiste à élaborer, maintenir en vigueur et réviser un schéma d'aménagement et de développement applicable à l'ensemble du territoire. Ce schéma se concrétise à l'échelle locale, dans un plan et des règlements d'urbanisme qui doivent être conformes aux grandes orientations et aux objectifs donnés. L'aménagement du territoire touche, entre autres, à l'urbanisme, au patrimoine, à l'agriculture, à la gestion des cours d'eau et à l'aménagement forestier. Pour y voir plus clair, vous trouverez tous les détails et règlements en lien avec ces différentes thématiques sur le site Web de la MRC. Cependant, voici quelques informations à savoir concernant, entre autres, la gestion des cours d'eau et l'aménagement forestier.

Travaux qui touchent les cours d'eau

Vous êtes propriétaire d'un terrain et prévoyez faire des travaux dans un cours d'eau qui vous appartient? N'oubliez pas de demander l'autorisation à la MRC avant de débiter, c'est obligatoire. Voici la démarche à suivre :

1. Remplissez et retournez le formulaire de demande d'intervention dans les cours d'eau disponible sur le site Web ou au bureau de la MRC.
2. Un technicien à la gestion des cours d'eau effectuera une visite sur le terrain pour analyser votre demande.
3. Ce technicien rédigera le projet qu'il soumettra aux instances décisionnelles.
4. La MRC émettra une résolution en lien avec votre demande (appui ou refus).
5. Une assemblée des intéressés (propriétaires visés par les travaux) sera tenue. Lors de cette rencontre, tous les détails du projet seront expliqués.
6. Dans les 30 jours suivant l'acceptation de votre demande, un avis préalable ou un certificat d'autorisation sera déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).
7. Une fois l'autorisation reçue, vous pourrez réaliser les travaux qui seront supervisés et vérifiés par le technicien à la gestion des cours d'eau.
8. Un rapport de fin des travaux, rédigé par le technicien, sera par la suite envoyé au MDDELCC.



Crédit photo : Artson Image

Travaux qui touchent le couvert forestier

Saviez-vous que la forêt privée occupe 61 % du territoire? Afin de la protéger et la préserver sous son meilleur jour, la MRC a mis en place une réglementation régionale qui vise à s'assurer des meilleures pratiques forestières et à mieux encadrer le déboisement à des fins agricoles.

Avant d'entreprendre vos travaux, il est donc primordial de connaître la nature de votre propriété et tous les éléments à protéger afin de bien planifier vos interventions. Vous assurerez ainsi la pérennité de la faune, de la flore, des infrastructures et du paysage tout en conservant, voire en augmentant la valeur de votre propriété. Rappelez-vous également que certaines zones sont protégées. Bref, avant d'entreprendre des travaux de déboisement, communiquez avec l'inspecteur régional en foresterie à la MRC de L'Islet désigné pour l'application du règlement régional, car de fortes amendes sont en vigueur.

Un outil d'information pour la protection et la mise en valeur des forêts privées de la région est disponible sur notre site Web, tout comme le règlement régional qui y est associé.

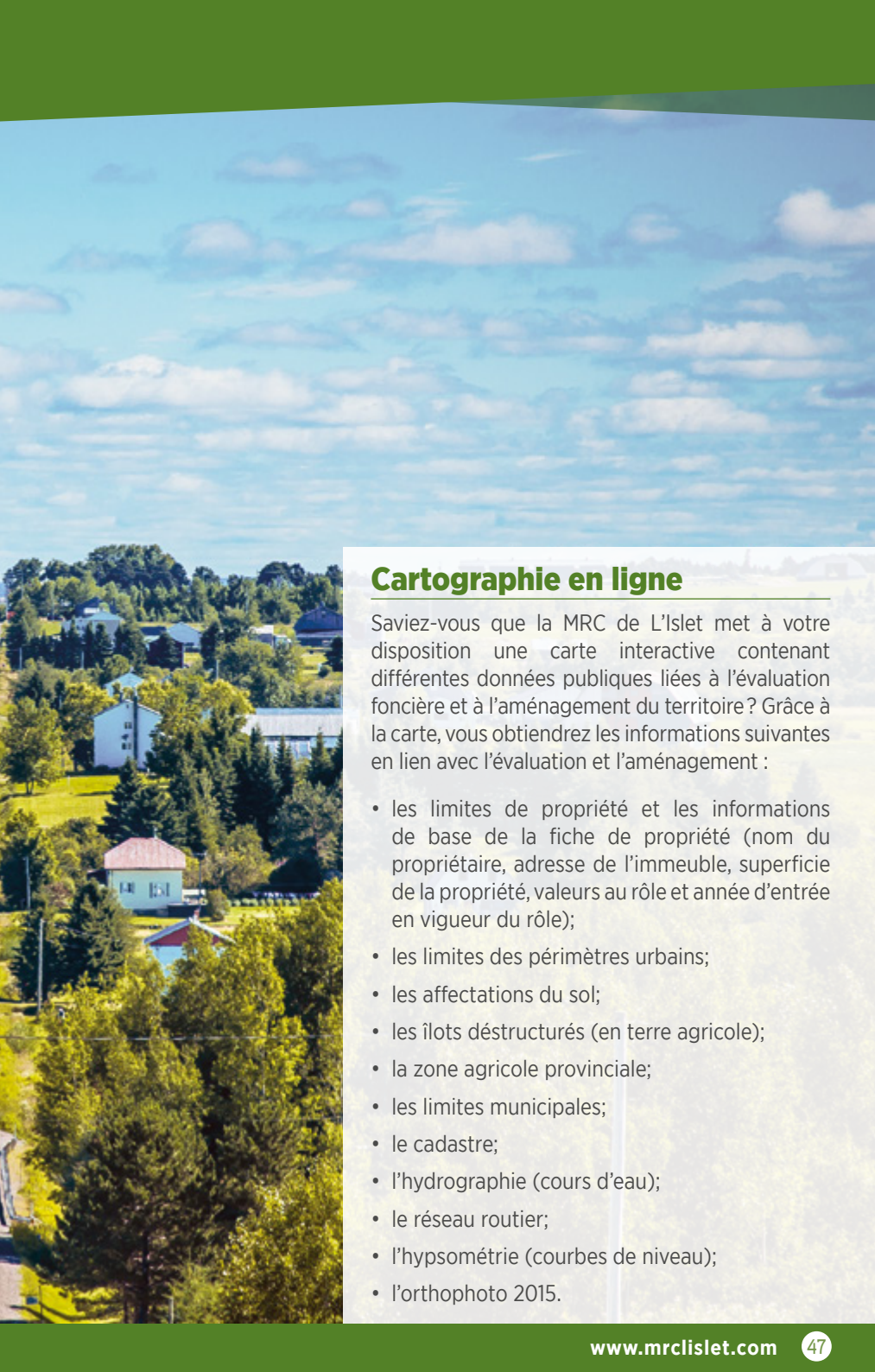
Ce qu'il faut savoir

La MRC de L'Islet est responsable de l'évaluation foncière pour l'ensemble des propriétés des 14 municipalités du territoire. Un rôle d'évaluation est un inventaire complet des immeubles d'un territoire municipal. Le rôle indique la valeur de chacune des propriétés et, puisque c'est un document public, il peut être consulté soit à la municipalité, soit à la MRC de L'Islet, ou encore, par le rôle d'évaluation en ligne pour les municipalités de Saint-Roch-des-Aulnaies, de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Pamphile, de Saint-Marcel, de Saint-Aubert et de L'Islet.

Êtes-vous acquéreur d'une nouvelle propriété ou vous effectuez une modification de terrain, de bâtiment ou législative ?

Vous recevrez un avis de modification du rôle d'évaluation foncière afin d'être informés des changements apportés à votre dossier. Un processus légal est en place afin de permettre aux propriétaires d'effectuer une demande de révision. Des frais y sont rattachés et certaines conditions s'appliquent. C'est pourquoi, avant d'entreprendre une démarche, il est conseillé de contacter le service d'évaluation de la MRC de L'Islet afin d'obtenir toute l'information nécessaire.





Cartographie en ligne

Saviez-vous que la MRC de L'Islet met à votre disposition une carte interactive contenant différentes données publiques liées à l'évaluation foncière et à l'aménagement du territoire? Grâce à la carte, vous obtiendrez les informations suivantes en lien avec l'évaluation et l'aménagement :

- les limites de propriété et les informations de base de la fiche de propriété (nom du propriétaire, adresse de l'immeuble, superficie de la propriété, valeurs au rôle et année d'entrée en vigueur du rôle);
- les limites des périmètres urbains;
- les affectations du sol;
- les îlots déstructurés (en terre agricole);
- la zone agricole provinciale;
- les limites municipales;
- le cadastre;
- l'hydrographie (cours d'eau);
- le réseau routier;
- l'hypsométrie (courbes de niveau);
- l'orthophoto 2015.



Un tribunal judiciaire comme service de proximité

La MRC de L'Islet est responsable de la cour municipale pour l'ensemble du territoire. La cour municipale traite différents dossiers, notamment :

- les constats d'infraction émis en vertu du Code de la sécurité routière et de la Loi sur les véhicules hors routes;
- les règlements municipaux tels que ceux portant sur les animaux, les nuisances, l'eau potable, les systèmes d'alarme, la paix, la sécurité dans les endroits publics, le colportage, etc.
- les poursuites en matière de réclamation de taxes et de permis.

Voici quelques règlements* qui vous protègent et vous permettent de cohabiter de façon harmonieuse :

Les animaux

Un nombre restreint de chiens et de chats est toléré par habitation. Les jappements incessants de vos toutous sont passibles d'amende allant jusqu'à 200 \$.

De plus, ces derniers doivent être attachés en tout temps lorsqu'ils se trouvent dans un lieu public. Sur votre propriété, un dispositif de sécurité doit être prévu de manière à ce que votre chien ne puisse sortir à sa guise du terrain.

* Communiquez avec votre municipalité pour la liste complète des règlements.

Le bruit

Une réglementation s'applique à tout bruit susceptible de troubler la paix du voisinage. Par exemple, il est interdit de réaliser des travaux de construction ou de démolition qui pourraient troubler la paix ou le bien-être du voisinage entre 22 heures et 7 heures.

Aussi, tout bruit abusif causé par votre véhicule peut être passible d'amende allant jusqu'à 200 \$. Qu'il s'agisse du crissement de vos pneus, un moteur qui fonctionne à plein régime, une radio trop forte, un klaxon excessif ou sans raison, ou un véhicule en mauvaise condition, la réglementation est telle que tout abus ou négligence de conducteurs peut être fortement sanctionné.

Colportage

Méfiez-vous! Si un colporteur se présente à votre domicile sans afficher visiblement son permis, c'est qu'il n'est pas autorisé à vous solliciter. De plus, sachez que le colportage est interdit entre 19 heures et 10 heures dans la plupart des municipalités.

Paix et bon ordre

Pour la sécurité de tous, notez qu'il est strictement interdit de flâner ou de rôder près de propriétés privées. De plus, lorsque le parc de votre municipalité est fermé, aucune présence n'y est tolérée.

Pour la sécurité de nos enfants, tout individu qui se trouve sur le terrain d'une école sans motif raisonnable, du lundi au vendredi entre 7 heures et 17 heures, peut recevoir une amende allant jusqu'à 200 \$. Il est de votre devoir de citoyen de signaler aux forces de l'ordre toute personne ou événement qui vous semble suspect.

Rappel

Lorsque vous recevez un constat d'infraction, vous disposez de 30 jours pour enregistrer votre plaidoyer de la façon suivante :

- Si vous désirez plaider non coupable, vous devez acheminer à la MRC votre plaidoyer (Formule de réponse) dûment complété (coché, signé, daté).
- Si vous désirez plaider coupable, vous devez acheminer à la MRC votre plaidoyer ainsi que le paiement complet. Après le délai de 30 jours ou si vous n'êtes pas en mesure de payer le constat en un seul versement, veuillez communiquer avec le percepteur des amendes au 418 598-3076 poste 237 le plus rapidement possible.
- Les paiements peuvent être effectués à nos bureaux ou par la poste.
- Payable à l'ordre de la Cour municipale de la MRC de L'Islet par chèque, mandat-poste, traite bancaire ou en argent. Notez qu'à l'intérieur du délai de 30 jours, vous pouvez également effectuer le paiement à votre caisse ou par ACCÈS D.

La MRC de l'Islet, équipée pour recycler!

À titre de citoyen, vous avez un rôle important à jouer. Voici ce que vous devez savoir afin de nous aider à bâtir un environnement plus sain.

Le bac bleu (recyclage)

Les contenants, les emballages et imprimés faits de papier, carton, plastique numéroté de 1 à 7, verre ou métal sont les matières acceptées dans le bac bleu. Cette collecte est conçue pour les petits items de consommation de tous les jours.

Voici quelques consignes simples pour assurer le succès de ce service :

- Rincez légèrement les contenants
- Mettez tous les sacs de plastique dans un sac
- Placez toutes les autres matières pêle-mêle

Compostage des matières organiques

La MRC de l'Islet encourage les citoyens à pratiquer le compostage domestique, l'herbicyclage ainsi que le feuillicyclage. Pour des trucs ou de plus amples renseignements, visitez la section matières résiduelles du site Internet de la MRC : mrclislet.com/matieres-residuelles

Des formations concernant le compostage seront offertes aux citoyens de la MRC au cours des années 2019 et 2020. Les dates seront annoncées sur le site Internet.

Les écocentres

Les 14 municipalités de la MRC de l'Islet ont la chance d'être desservies par 3 écocentres situés à proximité.

- Les citoyens de l'Islet, Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard et de Saint-Jean-Port-Joli sont desservis par l'écocentre de l'Islet situé au 451, boulevard Nilus-Leclerc à l'Islet.
- Les citoyens de Saint-Damase-de-l'Islet, Tourville, Sainte-Perpétue, Saint-Pamphile, Saint-Marcel, Sainte-Félicité, Saint-Omer et Saint-Adalbert sont desservis par l'écocentre de l'Islet-Sud situé au 2, rang Brise-Culotte à Sainte-Perpétue.
- Les citoyens de Sainte-Louise et de Saint-Roch-des-Aulnaies sont desservis par l'écocentre de La Pocatière situé au 410, 14^e Rue Bérubé à La Pocatière.

Pour plus d'informations concernant les matières acceptées dans les différents écocentres : mrclislet.com/ecocentres



Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants, emballages, imprimés et journaux

PAPIER ET CARTON

- journaux, circulaires, revues
- feuilles, enveloppes et sacs de papier
- livres, annuaires téléphoniques
- rouleaux de carton
- boîtes de carton
- boîtes d'œufs
- cartons de lait et de jus à pignon
- contenants aseptiques (type Tetra Pak^{MD})



PLASTIQUE

- bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



- bouchons et couvercles
- sacs et pellicules d'emballage



VERRE

- bouteilles et pots, peu importe la couleur



MÉTAL

- papier et contenants d'aluminium
- bouteilles et canettes d'aluminium
- boîtes de conserve
- bouchons et couvercles



MRC de
L'Islet

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

RECYC-QUÉBEC

Québec



en partenariat avec le
COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES
RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

www.mrcdislet.com

La récupération du textile

Chacune des 14 municipalités possède un point de dépôt pour le textile.



SERVICE DE COLLECTE DE TEXTILES

VOICI COMMENT VOUS DÉPARTIR DE VOS TEXTILES ENCORE UTILISABLES :

(USÉS, DÉMODÉS OU LÉGÈREMENT BRISÉS)

(VÊTEMENTS DÉCHIRÉS OU TACHÉS)

- Friperies communautaires
- Comptoirs vestimentaires
- Organismes de secours aux personnes dans le besoin

Si ces options ne sont pas disponibles à proximité:

- Placez vos textiles **dans des sacs**
- Rendez-vous à
 - L'Islet: bureau municipal
 - L'Islet: garage municipal (écocentre)
 - Saint-Adalbert: garage municipal
 - Saint-Aubert: garage municipal
 - Saint-Cyrille-de-Lessard: garage municipal
 - Saint-Damase-de-L'Islet: bureau municipal
 - Sainte-Félicité: garage municipal
 - Saint-Jean-Port-Joli: Magasin coop La Paix
 - Sainte-Louise: garage municipal
 - Saint-Marcel: garage municipal
 - Saint-Omer: garage municipal
 - Saint-Pamphile: garage municipal
 - Sainte-Perpétue: garage municipal
 - Saint-Roch-des-Aulnaies: bureau municipal
 - Tourville: poste d'incendie
- Déposez-les dans le bac spécialement identifié qui s'y trouve.



Consultez le site
elancollectif.ca
pour plus
d'information



MRC de
L'Islet

Les appareils électroniques

Les municipalités procèdent à la collecte des appareils électroniques de façon annuelle ou saisonnière. Il est possible de récupérer les appareils suivants :

- Téléviseurs et écrans
- Ordinateurs (de bureau et portables)
- Chaînes stéréo, système audio/vidéo
- Imprimantes et numériseurs
- Photocopieurs et télécopieurs
- Consoles de jeux vidéo
- Téléphones
- Cellulaires, lecteurs audio/vidéo portables
- Systèmes de localisation

Les petits électroménagers et appareils électriques tels que grille-pains, fours à micro-ondes, sèche-cheveux, perceuses ou autres outils électriques ne sont pas des appareils électroniques. Ils doivent être apportés dans un écocentre ou, s'ils sont toujours fonctionnels, donnez-les à un organisme de bienfaisance.

Les résidus domestiques dangereux (RDD)

Les piles

Au même titre que les solvants, la peinture ou les huiles usées, entre autres, les piles ne doivent pas se retrouver dans le bac à déchets. Il est possible de les déposer dans les commerces participants, comme les quincailleries et certaines épicerie ou dans certains bureaux municipaux.

Vous pouvez trouver le point de dépôt le plus près sur le site www.appelarecycler.ca ou en utilisant le tableau Points de dépôt à la page suivante.

Les ampoules fluocompactes et autres ampoules contenant du mercure

Les ampoules fluocompactes, tubes fluorescents et ampoules à décharge à haute intensité font partie des principales catégories d'ampoules qui contiennent du mercure et qui peuvent être recyclées. Des points de dépôt sont disponibles sur tout le territoire afin d'éviter de les retrouver dans les sites d'enfouissement.

Quant aux ampoules à filament (ampoules classiques à incandescence) et les ampoules halogènes, elles doivent être jetées à la poubelle. Certaines entreprises de vente et d'installation d'éclairage offrent de reprendre les ampoules aux diodes électroluminescentes (DEL).

Matières résiduelles

Peinture et autres RDD

Pour le bon fonctionnement de la collecte ainsi que pour des raisons de sécurité, il est important que la peinture et les produits faisant partie de la catégorie des résidus domestiques dangereux soient toujours conservés dans leur contenant d'origine, fermé hermétiquement, bien étiqueté et ils ne doivent en aucun cas être mélangés à d'autres produits.

Contactez votre municipalité ou l'écocentre qui dessert votre municipalité afin de savoir si le produit dont vous voulez vous départir est accepté à ce point de dépôt.

Points de dépôt

Municipalité	Textiles	Appareils électroniques	Piles	Lampes fluocompactes	Peinture
Saint-Adalbert	●	●	***	●	●
Saint-Aubert	●	●			●
Saint-Cyrille-de-Lessard	●	●	●		
Saint-Damase-de-L'Islet	●	●	●	●	●
Sainte-Félicité	●	●			
Saint-Jean-Port-Joli	**	●	●	●	●
Sainte-Louise	●	●	●	●	●
Saint-Marcel	●	●	●	●	●
Saint-Omer	●	●			
Saint-Pamphile	●	●	●	●	●
Sainte-Perpétue	●	●			●
Saint-Roch-des-Aulnaies	●	●	●	●	●
Tourville	●	●	●	●	●
Écocentre de L'Islet	☑	☑	☑	☑	☑
Écocentre L'Islet-Sud	☑	☑	☑	☑	☑

● Garage municipal ● Bureau municipal ● Écocentre ● Entrepreneur ● Caserne

** Coop La Paix

*** Marché Tradition Saint-Pamphile

Accueil des nouveaux arrivants



Implanté dans la MRC de L'Islet en 2018, le service d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants vise à atteindre les objectifs suivants :

- Accueillir, informer et référer les nouveaux arrivants vers les ressources du milieu qui répondent à leurs besoins;
- Outiller les municipalités pour l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants;
- Soutenir les entreprises dans leurs démarches de recrutement, lors de l'arrivée de nouveaux employés qui s'établissent sur le territoire et dans l'intégration des nouveaux arrivants dans la communauté;
- Mobiliser, concerter, informer et sensibiliser le milieu pour favoriser l'immigration;
- Faire la promotion du territoire.

Si vous êtes nouvellement arrivé dans la région, ces services s'adressent à vous afin de développer votre connaissance du milieu et de faciliter votre intégration. Activités de réseautage, informations sur les ressources du territoire, exploration et découverte de la région et aide à l'installation ne sont que quelques-uns des services qui vous sont offerts!

Pour en savoir plus :

Visitez le site Internet conçu spécifiquement pour les nouveaux arrivants : regionlislet.com

Contactez le service d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants au 418 598-3076.

Développement des communautés

La MRC de L'Islet offre les services d'accompagnement des communautés.

Connaissance du milieu et information

- Améliorer leurs connaissances du territoire de la MRC de L'Islet;
- Favoriser l'émergence de projets et d'initiatives de développement;
- Promouvoir et favoriser un développement endogène durable;
- Assurer la diffusion des informations favorisant la réalisation des objectifs du FDT.

Animation, mobilisation et concertation

- Mobiliser les acteurs socioéconomiques vers des objectifs de développement;
- Soutenir la concertation des partenaires sectoriels;
- Stimuler et accompagner les initiatives du milieu.

Soutien technique

- Offrir une aide technique aux projets des communautés rurales;
- Conseiller et contribuer à la formation des intervenants locaux;
- Développer de nouvelles expertises.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'agent de développement au 418 598 3076, poste 249.

Fonds de développement des territoires

La MRC de L'Islet détermine les orientations qu'elle prend pour investir les sommes qui lui sont dédiées afin d'appuyer le progrès social, économique, culturel et environnemental de son territoire via le Fonds de développement des territoires (FDT).

Le FDT est une enveloppe confiée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à la MRC de L'Islet.

Champs d'intervention

Les projets ou études soutenu(e)s dans le cadre du FDT – Soutien aux projets structurants :

- Agissent sur la démographie de la région de L'Islet ou contribuent à accroître la capacité d'attraction de la population, notamment des jeunes et des travailleurs;

- Permettent aux collectivités de s'adapter au vieillissement de la population;
- Ont une influence sur la capacité individuelle et collective d'agir sur son développement (empowerment), particulièrement en ce qui concerne le renforcement des compétences;
- Appuient les efforts concertés des entreprises pour améliorer leur compétitivité, notamment dans les démarches de recrutement de main-d'œuvre et de commercialisation;
- Encouragent la diversification économique, la relance des activités économiques des municipalités plus fragiles ou le renforcement des secteurs piliers que sont le manufacturier, les activités forestières, l'agriculture et le tourisme;
- Contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de la population;
- Favorisent la mise en commun de l'offre municipale pour maintenir ou améliorer les services à la population ou faire diminuer les coûts de ceux-ci.

Organismes admissibles

- Municipalités et organismes municipaux relevant d'elles;
- Organismes légalement constitués à but non lucratif et coopératives non financières.

Pour en savoir plus : mrclislet.com/fdt



Projet soutenu par le FDT : Nouveau poste d'accueil du Club sportif Les Appalaches au lac Trois Saumons.

Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes (4^e jeudi du mois de mai)

Vous désirez acquérir une propriété mise en vente à l'enchère publique par la MRC ? Alors vous devez être au courant des informations suivantes :

- En vertu du règlement de la MRC, la vente à l'enchère est prévue le 4^e jeudi du mois de mai de chaque année;
- La liste des propriétés mises en vente est publiée à deux reprises dans le journal l'Oie Blanche au courant du mois de mars;
- L'immeuble est adjugé au plus haut enchérisseur lors d'une enchère publique, c'est-à-dire à celui qui offre le plus haut montant d'argent;
- L'adjudicataire (celui qui désire acheter) doit payer le montant de son acquisition au moment de l'adjudication, soit en argent comptant, par traite bancaire ou par chèque certifié;
- Si, au moment de la mise en vente, aucune offre n'est faite, la vente est ajournée à une date ultérieure;
- L'adjudicataire peut prendre possession de la propriété de l'immeuble adjugé dès que l'ancien propriétaire est informé de la vente;
- Il doit payer les taxes scolaires et municipales l'année suivant l'adjudication;
- Il doit respecter le droit de retrait du propriétaire qui peut être fait durant l'année qui suit l'adjudication. Ce qui veut dire que l'ancien propriétaire peut racheter son immeuble à la MRC durant cette période. De plus, l'adjudicataire ne peut couper du bois sur la propriété (lorsqu'il s'agit d'une terre à bois) ainsi vendue pendant la première année de sa possession, ni faire des modifications majeures à l'immeuble;
- Après ce délai d'une année, l'adjudicataire en devient le propriétaire absolu en contactant la MRC et en passant un acte de vente avec celle-ci. Les frais sont à la charge de l'adjudicataire.





RénoRégion

Le programme RénoRégion est en vigueur sur le territoire de la MRC de L'Islet. Les critères d'admissibilité sont présentés sur notre site Web et des formulaires d'inscription sont disponibles au bureau de chaque municipalité. RénoRégion est rendu possible grâce à une entente avec la Société d'habitation du Québec. Renseignez-vous!

Travaux de construction ou de rénovation

Prévoyez-vous effectuer des travaux de construction ou de rénovation sur votre propriété? Pensez-vous à installer une piscine ou un cabanon dans votre cour? Ces travaux, comme plusieurs autres, nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation de votre municipalité. Avant d'entreprendre des travaux sur votre propriété, il est donc important de vérifier auprès de votre municipalité s'il est nécessaire d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation pour les effectuer. Advenant que vous effectuiez des travaux sans permis, vous serez passible de sanctions prévues aux règlements.

Services de santé

Les citoyens de la MRC de L'Islet bénéficient de services de santé complets grâce à la présence d'un hôpital, de deux CLSC et trois centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD). À ces services s'ajoutent ceux de ressources privées réparties sur le territoire.

Services aux familles

- ✓ Vous avez besoin d'un prélèvement, d'un soin de plaie ou d'un vaccin ?
- ✓ Vous traversez une période de convalescence et avez besoin de soins infirmiers à domicile ?
- ✓ Vous vivez une situation difficile avec votre adolescent ?
- ✓ Vous souhaitez arrêter de fumer ?
- ✓ Vous avez besoin de services de réadaptation après une chirurgie ?
- ✓ Vous ou l'un de vos proches souffrez d'un problème de santé mentale ?



Pour obtenir du soutien professionnel, téléphonez à votre CLSC où votre situation sera évaluée afin de vous offrir des services adaptés à vos besoins.



Services aux aînés

Soutien à domicile

Votre autonomie est diminuée par le vieillissement ?

Les services de soutien à domicile du CLSC vous permettent de demeurer à domicile de manière sécuritaire le plus longtemps possible. Téléphonnez à votre CLSC pour une demande de service. Votre situation sera évaluée et des services appropriés à votre condition vous seront offerts.

Centres de jour

Les centres de jour s'adressent aux personnes âgées en perte d'autonomie qui demeurent à domicile et souhaitent maintenir leurs capacités physiques et leurs habiletés sociales.

Proposant des activités variées et un service de transport, les centres de jour accueillent, une fois par semaine, les personnes référées par les services de soutien à domicile.

Hébergement

Saviez-vous que le réseau public dispose de différents types d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie ?

Chaque type de résidence répond à différents besoins selon le degré d'autonomie des personnes. Il existe bien entendu les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), mais le réseau réalise des partenariats avec des résidences privées. Si vous songez à l'hébergement de longue durée, contactez votre CLSC. Des professionnels feront une évaluation de l'autonomie de la personne et lui proposeront des alternatives adaptées à sa condition.

Services médicaux et infirmiers

Services hospitaliers

L'Hôpital de Montmagny offre des soins généraux et spécialisés pour les citoyens de Montmagny-L'Islet. Il dispense des services spécialisés tels l'oncologie, la chirurgie, l'obstétrique et la dialyse.

L'établissement offre un service d'urgence avec radiologie ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.



Trouver un médecin de famille

Toute personne à la recherche d'un médecin de famille peut transmettre une demande d'inscription en ligne au Guichet d'accès à un médecin de famille au www.gamf.gouv.qc.ca. Si vous avez besoin d'accompagnement, communiquez au 418 248-0630 poste 5146.

Consulter un médecin sans rendez-vous

Si vous avez un problème de santé ponctuel, la première chose à faire est de contacter votre médecin de famille pour savoir s'il a de la disponibilité pour vous recevoir.

Si ce n'est pas possible, vous pouvez consulter un médecin sans rendez-vous selon l'horaire suivant :

Voir un médecin de garde

CLSC de Saint-Jean-Port-Joli

Lundi au vendredi : 8 h à midi

Mercredi : 8 h à midi et 16 h à 19 h

CLSC de Saint-Pamphile

Lundi au vendredi : 8 h 30 à midi

Lundi : 16 h à 19 h (appelez dès 8 h 30 pour un rendez-vous au 418 356-3393)

Samedi et dimanche : (appelez dès 5 h 15 au 1 877 634-8291 pour un rendez-vous)

Clinique médicale de Montmagny (GMF)

Ouvert 7/7 de 8 h à 11 h

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16 h à 19 h

Samedi et dimanche : 8 h à 11 h (pour les patients du GMF seulement)

Voir une infirmière avec rendez-vous

CLSC de Saint-Jean-Port-Joli

Lundi au vendredi : 7 h 30 à 19 h 30

Fin de semaine et fériés : 8 h à 16 h

CLSC de Saint-Pamphile

Lundi au vendredi : 7 h à 21 h

Fin de semaine et fériés : 8 h à 16 h



Numéros utiles

CLSC de Saint-Jean-Port-Joli

Téléphone : 418 598-3355

CLSC de Saint-Pamphile

Téléphone : 418 356-3393

Centre d'hébergement de soins de longue durée de Saint-Eugène (CHSLD)

Téléphone : 418 247-3927

Centre d'hébergement de soins de longue durée de Saint-Jean-Port-Joli (CHSLD)

Téléphone : 418 598-3355

Centre d'hébergement de soins de longue durée de Sainte-Perpétue (CHSLD)

Téléphone : 418 359-2247

Hôpital de Montmagny

350, boulevard Taché Ouest G5V 3R8

Téléphone : 418 248-0630

811 : Info-Santé et Info-Social

Vous avez un problème de santé ou une inquiétude et avez besoin de conseils? Contactez le 811 où une équipe d'infirmières répondra à vos inquiétudes à toute heure du jour et de la nuit. En complément, si vous vivez une situation difficile telle détresse, anxiété, violence, relations conjugales difficiles, vous pouvez aussi recevoir le soutien de travailleurs sociaux qualifiés.

911 : Ambulance et police

En cas d'urgence, votre vie ou celle d'un proche est en danger, appelez le **911**.

Protection de la jeunesse

Si une situation impliquant un enfant vous inquiète, téléphonez immédiatement au **1 800 461-9331**.

Ligne Aide-Abus-Aînés

La ligne Aide-Abus-Aînés est une ligne téléphonique d'écoute et de référence spécialisée en matière de maltraitance envers les aînés. Téléphonez au **1 888 489-2287**.

Pharmacie Uniprix

8, avenue de Gaspé O, Saint-Jean-Port-Joli
Téléphone : 418 598-3003

Pharmacie Brunet

445, route de l'Église, Saint-Jean-Port-Joli
Téléphone : 418 598-3071

Pharmacie Familiprix

35, rue Principale #104, Saint-Pamphile
Téléphone : 418 356-3341

Pharmacie Uniprix

310, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet
Téléphone : 418 247-3978





Crédit photo : Artson Image

Développement économique de la MRC de L'Islet

Le département de développement économique de la MRC de L'Islet, un accompagnement professionnel pour passer de l'idée à l'action! Voici les services offerts par notre équipe :

Aide à la rédaction du plan d'affaires

Le plan d'affaires est l'outil essentiel qui vous aidera à décider si votre projet est viable. Des conseillers chevronnés sont disponibles pour vous accompagner et vous guider dans cet exercice exigeant.

Recherche de financement

Les conseillers économiques de la MRC sont en mesure de vous informer sur les aides financières disponibles et adaptées à votre projet d'affaires. Ils vous accompagneront vers les sources de financement tant gouvernementales que privées.

Appui financier

La MRC dispose aussi de leviers financiers pouvant contribuer à la réalisation de votre projet d'affaires. Le Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC de L'Islet, mis sur pied avec la participation du Fonds de solidarité FTQ, permet d'investir jusqu'à 150 000 \$ sous forme de prêt sans garantie. Cette aide financière peut s'avérer utile pour le financement de votre fonds de roulement.

Référence auprès de partenaires stratégiques

Plusieurs ministères et organismes pourront vous aider à différents stades de croissance de votre entreprise. Les conseillers économiques de la MRC peuvent vous mettre en contact avec les bonnes personnes au bon moment, vous permettant ainsi de sauver temps et argent dans vos démarches.



Du réseautage et du mentorat d'affaires pour briser l'isolement

L'isolement est l'un des pièges qui guette l'entrepreneur. Sortir de son entreprise pour échanger, se ressourcer et côtoyer des gens qui vivent les mêmes situations peut faire le plus grand bien et permettre de résoudre bien des problématiques. Les conseillers économiques de la MRC organisent, animent et suggèrent différentes activités de réseautage et de mentorat qui sont à la disposition des gens d'affaires, et ce, peu importe le stade de développement de leur entreprise.

Animation et promotion économique du territoire

Une communauté d'affaires dynamique rayonne tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son territoire. Cette vigueur est le résultat d'une animation et d'une cohésion de la communauté d'affaires. La MRC, par son service de développement économique, entend jouer ce rôle d'animation et de promotion. Que ce soit par la diffusion d'information à caractère économique, par la promotion de l'activité économique ou de ses parcs industriels, la MRC désire contribuer à rendre la région de L'Islet attrayante et attirante pour les gens d'affaires.

Une d'idée de projet d'affaires? Nos conseillers économiques vous guideront en toute confidentialité!

Venez nous rencontrer pour discuter de vos projets!



*MRC de
L'Islet*

34A, rue Fortin
Saint-Jean-Port-Joli, Québec G0R 3G0

418 598-3076

administration@mrclislet.com

mrclislet.com/developpement-economique



Region L'Islet



developpementmrclislet

Index des annonceurs

BOUCHERIE

Boucherie d'Antan..... 4

CHAÎNES DE TRACTION

Chaînes Blanchet 4

CLINIQUE DE MASSAGE

Clinique d'orthothérapie Michel Grandmont 72

CONCESSIONNAIRE AUTOMOBILE

Fréchette Ford Ltée 2

Thibault GM Montmagny La Pocatière..... 2

COURTIERS ET AGENTS D'ASSURANCE

Promutuel Assurance Montmagny-L'Islet 2

DENTISTE

Clinique Dentaire Saint-Jean-Port-Joli inc. 72

ENTREPRENEUR EN EXCAVATION

Entreprises Florent Chouinard..... 4

MG & F Michel Gamache & Frères..... 72

ENTREPRENEUR EN PAVAGE

Pavage Scellant Jirico..... 2

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

Construction & Rénovation M F Gagnon inc. 2

Construction Michaël Pelletier inc. 71

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Cégep de La Pocatière..... 36

Centre d'éducation des adultes
de Kamouraska-Rivière-du-Loup..... 37

ÉTABLISSEMENT FINANCIER

Caisse Desjardins du Nord de L'Islet..... 71

Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres..... 71

GARAGE

Garage J.L. Desrosiers & Fils	2
Garage Bourgault	4
G. Bourgault Service inc.	2

LAVE-AUTO

Soins Esthétique de l'Auto Jean St-Pierre	4
---	---

LOCATION D'OUTILS

Centre Multiservices JC inc.	4
-----------------------------------	---

PHARMACIE

Pharmacie Brunet France Bernier, Elaine Lévesque, Yvon St-Pierre inc.	72
---	----

PHOTOGRAPHE

Catherine Chouinard Photographie	71
--	----

QUINCAILLERIE

Centre de Rénovation Maurice Jalbert inc.	71
--	----

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES

Maisons funéraires De La Durantaye et Fils inc.	72
--	----

RESTAURANT

Centre Sportif Le Jasmin	4
--------------------------------	---

SABLE ET GRAVIER

Les Concassés du Cap inc.	71
--------------------------------	----

SALON DE COIFFURE ET DE BEAUTÉ

Institut de beauté Marie-Josée Ouellet	2
--	---

SCIERIE

Matériaux Blanchet	4
--------------------------	---

SERVICE D'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI

Centre d'aide et de recherche d'emploi Montmagny-L'Islet	5
---	---



MRC de
L'Islet

Numéros importants

POMPIERS, POLICE, AMBULANCE : 911

Conseils

Faites en sorte que tous les membres de votre famille communiquent par téléphone ou par courrier électronique avec la même personne-ressource de l'extérieur en cas d'urgence. Choisissez une personne suffisamment éloignée qui n'est pas susceptible d'être touchée par le même événement.

Autres numéros importants

Police : _____

Pompiers : _____

Clinique médicale : _____

Centre antipoison : _____

Autres services : _____

Personne-ressource de l'extérieur

Nom : _____

Tél. (domicile) : _____

Tél. (travail) : _____

Tél. cell. : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

Notes

Rédaction : L'équipe de la MRC de L'Islet

Régie publicitaire : Éditions Média Plus Communication

Courriel : info@editionsmpc.ca • www.editionsmpc.ca

Impression : Imprimerie spéciale de la compagnie

Éditions Média Plus Communication

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2018



Catherine Chouinard
Photographie



Portrait . famille
maternité . événements .

366, Principale, local 101
418 359-2146

catherinechouinardphotographie.com


Construction
Michaël Pelletier inc.



Vous envisagez de construire ou rénover ?
APPELEZ-NOUS, ON PEUT VOUS AIDER !

741, Principale Sud, Ste-Perpétue-de-l'Islet

418 356-7902

Votre CAISSE, toujours plus accessible et près de vous



Desjardins

Caisse du Nord de L'Islet



Desjardins

Caisse du Sud de L'Islet
et des Hautes-Terres

Incitatif à la construction
ou achat d'une maison

Possibilité de
2 000 \$ de remise*

**DESJARDINS,
FIER PARTENAIRE
DE SON MILIEU !**



* Certaines conditions s'appliquent.
Consultez votre conseiller pour les critères d'accessibilité.

**LES
CONCASSÉS
DU CAP**
inc.

**LOCATION DE CONTENEURS • CONCASSAGE
VENTE DE PIERRE ET GRAVIER
TRANSPORT DE MACHINERIE LOURDE**

418 246-3255
Sans frais : 1 877 646-3255
info@concassesducap.com
www.concassesducap.com

Centre de Rénovation



**Home
hardware**

**CENTRE DE RÉNOVATION
MAURICE JALBERT INC.**

652, route Elgin Nord, Saint-Pamphile
Téléphone: 418 356-3352

www.centrerenovationmauricejalbert.com

**De la Durantaye et Fils inc.**
Maisons funéraires
www.deladurantaye.qc.ca

Saint-Pamphile et paroisses environnantes (C. Lavoie & Fils) • 418 356-3822

Cap-Saint-Ignace • L'Islet
Saint-Jean-Port-Joli
et paroisses environnantes
418 246-5337 • 418 598-3093



MG&F

Michel Gamache & Frères

www.michelgamache.com

**EXCAVATION
ENTREPRENEUR
GÉNÉRAL**

R.B.Q. : 2509-5150-11

FDCS
Forage Dynamitage
Côte-Sud

DIVISION DE MICHEL GAMACHE & FRÈRES INC.

Forage et dynamitage
Spécialiste des travaux
de forage en milieu urbain
Résidentiel, commercial,
industriel, génie civil,
agricole et forestier

14, RUE DES INDUSTRIES, L'ISLET GOR 1X0 | 418 247-3131

- Dre Josée Chamberland
- Dr Pierre Richard
- Dre France Bergeron
- Dre Catherine Lemaire



**CLINIQUE DENTAIRE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI inc.**

Orthodontie • Endodontie (traitement de canal)
Parodontie (traitement des gencives) • Pédiodontie (soins pour enfants)
Prothèse complète et partielle • Prothèse fixe (couronnes et ponts)
Chirurgie • Blanchiment des dents • Dentisterie esthétique

442, de l'Église, bureau 6, Saint-Jean-Port-Joli (Qc) G0R 3G0
Tél. : 418 598-3394 • Téléc. : 418 598-7106 • info@cliniquedentairesjpj.com
www.cliniquedentairesjpj.com



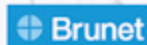
**Pharmacie France Bernier,
Élaine Lévesque & Yvon St-Pierre**

La santé, c'est tout ce qui compte!

445, route de l'Église
St-Jean-Port-Joli (Qc) G0R 3G0
Tél. : 418 598-3071 • Téléc. : 418 598-7257

1000, 6^e avenue
La Pocatière (Qc) G0R 1Z0
Tél. : 418 856-3744 • Téléc. : 418 856-5654

Affiliée à



Massothérapeute • Kinésithérapeute • Orthothérapeute

CLINIQUE D'ORTHOTHÉRAPIE MICHEL GRANDMONT

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT
418 359-0027

286, RANG TACHÉ EST.
STE-PÉRPÉTUE-DE-L'ISLET
QUÉBEC G0R 3Z0